



Recherches sur les familles au Québec :

Regards
pluriels
de la
relève

**ACTES DU COLLOQUE
ÉTUDIANT 2019**

**Partenariat de recherche
Familles en mouvance**



Sous la direction de
Chantal Bayard
Anna Goudet
Annabelle Seery

Partenariat de recherche Familles en mouvance
partenariat-familles@ucs.inrs.ca
Institut national de la recherche scientifique
Centre - Urbanisation Culture Société

Diffusion :
Institut national de la recherche scientifique
Centre - Urbanisation Culture Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Téléphone : (514) 499-4000
Télécopieur : (514) 499-4065
www.ucs.inrs.ca

ISBN 978-2-89575-405-3

Dépôt légal : - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
- Bibliothèque et Archives Canada

© Tous droits réservés

SOMMAIRE

Mot du comité organisateur	4
Mot de la direction scientifique	6
SÉANCE 1 - TRANSMISSION ET ÉDUCATION PARENTALE	
Le style d'autorité d'une génération à l'autre : le récit de familles présentes au Québec depuis au moins trois générations	
par Stéphanie Renaud	8
Enfants d'ici, parents d'ailleurs : identités et pratiques linguistiques des familles d'origines burundaise et sénégalaise à Québec	
par Iris Ntore	12
La reproduction sociale d'une famille de l'élite politico-judiciaire au XIXe siècle: les Bowen des Cantons-de-l'Est	
par Élyse Marchand	17
SÉANCE 2 - PROCESSUS MIGRATOIRE : ENJEUX FAMILIAUX ET CONJUGAUX	
Une histoire de « permis » : les relations de couple des étudiants internationaux haïtiens au Canada	
par Jean Nephetalys Michel	23
SÉANCE 3 - COMPOSITION ET RECOMPOSITION DES LIENS FAMILIAUX	
L'influence sur la famille adoptive d'un contact virtuel et des retrouvailles entre les personnes adoptées à l'international et leur famille biologique	
par Johanne Thompson-Sweeny	29
Frères et sœurs adultes dans un contexte de recomposition familiale : comment ont évolué leurs liens fraternels ?	
par Audrey Rosette	33
Adopter un enfant présentant un trauma complexe : la naissance d'un lien parental souffrant	
par Karine Tremblay	37
SÉANCE 4 - INSTITUTIONS ET NORMES PARENTALES	
Violence conjugale et capacités parentales : une analyse du discours dans les expertises psychosociales en matière familiale	
par Alexandra Vincent	42
L'entonnoir de l'activation : l'implication des mères dans les organismes enfance, jeunesse, famille	
par Annabelle Berthiaume	45
Conciliation Famille-Travail-Bien-être... Que vivent les mères et les pères d'aujourd'hui?	
par Karine Sauv�	49
Programme du colloque	53

RECHERCHES SUR LES FAMILLES AU QUÉBEC

Regards pluriels de la relève

ACTES DE LA TROISIÈME ÉDITION DU COLLOQUE ÉTUDIANT DU PARTENARIAT DE RECHERCHE FAMILLES EN MOUVANCE

Mot du comité organisateur

Le Partenariat de recherche Familles en mouvance a tenu la troisième édition de son colloque étudiant le 26 avril 2019. À l'initiative d'étudiantes, ce colloque se voulait l'occasion de réunir des étudiantes et des étudiants des cycles supérieurs pour présenter l'avancée de leurs travaux sur les enjeux entourant les familles au Québec. Il avait pour objectifs de développer les habiletés de communication des jeunes chercheur.e.s et de créer un espace d'échanges et de collaboration stimulant qui enrichit le champ d'études de la famille au Québec.

Dans la continuité des éditions précédentes, le comité a privilégié un appel à communications large, permettant à un grand nombre de personnes de venir présenter leur projet de recherche de 2^e ou de 3^e cycle et ce peu importe son avancement. Le comité a reçu un grand nombre de propositions de qualité et a sélectionné 11 communications offrant des regards pluriels sur les familles au Québec, à partir de disciplines variées : histoire, sociologie, travail social et psychologie. De plus, les étudiantes et étudiant provenaient de sept universités différentes : Université

du Québec à Trois-Rivières, Université McGill, Université d'Ottawa, Université du Québec en Outaouais, Université de Montréal, Université Laval et Université du Québec à Montréal.

La première séance, « Transmission et éducation parentale », a permis d'aborder ces phénomènes sous divers angles, d'abord le style d'autorité parentale selon les générations, puis les liens entre identités et pratiques linguistiques au sein de familles d'origine africaine à Québec, ainsi que la reproduction sociale d'une famille de l'élite au 19^e siècle.

La deuxième séance, « Processus migratoire : enjeux familiaux et conjugaux » a, quant à elle, permis d'explorer deux réalités : celles vécues par des familles immigrantes ayant un enfant en situation de handicap (texte non disponible), de même que l'influence des statuts d'immigration sur les relations conjugales d'étudiants internationaux.

La troisième séance, « Composition et recomposition des liens familiaux », a été

l'occasion de présenter des projets de recherche portant sur les enfants adoptés et l'influence d'un contact virtuel dans leurs liens avec leur famille biologique, sur les relations à l'âge adulte entre frères et sœurs de familles recomposées, ainsi que sur les difficultés vécues par des parents ayant adopté un enfant présentant un trauma complexe.

Enfin, la dernière séance, « Institutions et normes parentales », a touché aux expertises psycholégales dans les cas de violence conjugale, à l'activation des mères dans les organismes enfance et famille, et à la conciliation famille-travail-bien-être dans des couples de parents.

Le comité organisateur,

Chantal Bayard, doctorante en sciences sociales, INRS-UCS
Anna Goudet, doctorante en études urbaines, INRS-UCS
Héloïse Roy, coordinatrice du Partenariat Familles en mouvance
Annabelle Seery, doctorante en sociologie, Université de Montréal

Les courts textes qui suivent se veulent la trace de cette journée riche en échanges.

Un grand merci à toutes les personnes participantes. Nos remerciements vont également à Hélène Belleau, directrice du Partenariat Familles en mouvance, pour son encouragement dès l'émergence de l'idée jusqu'à sa réalisation.

Bonne lecture, et on se retrouve, on l'espère, à la prochaine édition du colloque étudiant !

UNE TROISIÈME ÉDITION POUR LE COLLOQUE ÉTUDIANT DU PARTENARIAT

Mot de la directrice scientifique du Partenariat

Cette troisième édition du colloque étudiant du Partenariat de recherche Familles en mouvance s'inscrit dans la lignée de celles des années précédentes : la qualité des présentations et des échanges lors de la journée du colloque démontre le dynamisme actuel du champ de la recherche sur les familles au Québec et la présence d'une relève fort prometteuse pour l'avenir.

Près de vingt propositions d'étudiant.e.s de maîtrise et de doctorat ont été reçues. Les propositions, toutes d'une grande qualité et abordant les familles au Québec sous des angles originaux, reflètent la pluralité des familles aujourd'hui et la diversité des approches qui constituent son champ d'études. Les propositions sont issues de disciplines variées comme le travail social, la sociologie, le droit, l'éducation, la psychoéducation, l'histoire ou encore la psychologie.

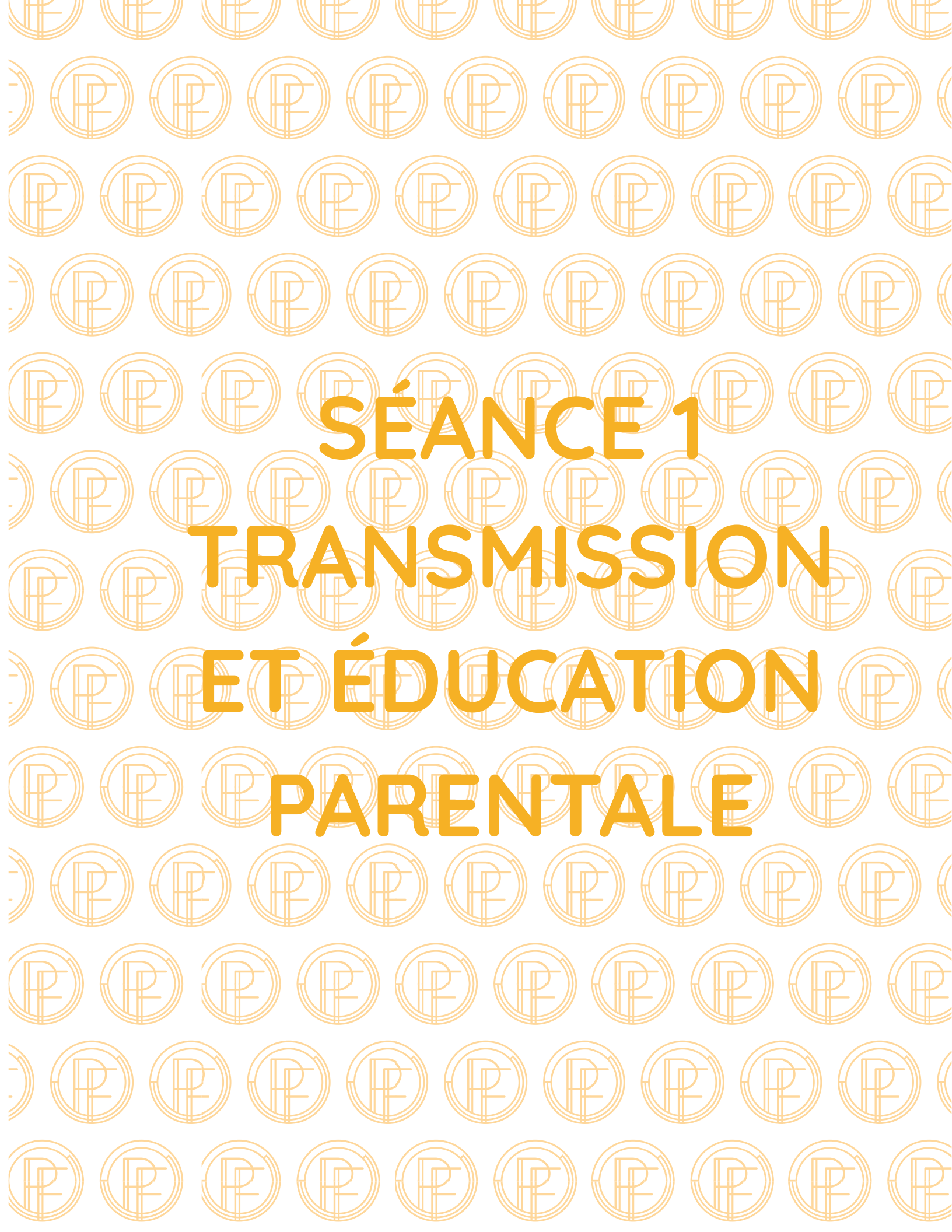
L'ensemble cohérent formé par les communications sélectionnées et les riches échanges, qu'elles ont suscités avec l'auditoire, ont contribué à faire de ce colloque une réussite. Celui-ci a offert une lecture pertinente et diverse des situations des familles québécoises, et des enjeux sociaux qui les traversent.

Le grand succès de ce colloque étudiant et la qualité de la présente publication reposent également sur l'implication de l'équipe de coordination qui a su concevoir et mener à terme avec rigueur et diligence cette belle initiative. Je tiens à remercier chaleureusement en mon nom personnel et au nom de toute l'équipe du Partenariat familles en mouvance les membres du comité organisateur, Chantal Bayard, Anna Goudet, Héloïse Roy et Annabelle Seery.

Merci à vous quatre et bonne continuation à tous les étudiant.e.s ayant contribué à cet ouvrage !

Hélène Belleau

Professeure, INRS Urbanisation Culture Société
Directrice scientifique, Partenariat de recherche
Familles en mouvance, Institut national de la
recherche scientifique



SÉANCE 1
TRANSMISSION
ET ÉDUCATION
PARENTALE

LE STYLE D'AUTORITÉ D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE : LE RÉCIT DE FAMILLES PRÉSENTES AU QUÉBEC DEPUIS AU MOINS TROIS GÉNÉRATIONS

par Stéphanie Renaud

Stéphanie Renaud est candidate à la maîtrise en travail social à l'Université du Québec à Montréal.

Le Québec s'est transformé au cours des soixante dernières années tout comme les familles qui y vivent. Comment expliquer la transformation de leur vécu? Une hypothèse soulevée est que même si le style d'autorité parentale varie d'une génération à l'autre, il sera en continuité et non en rupture avec le vécu familial de la génération précédente. Pour amorcer cette réflexion qui prendra place dans un mémoire en travail social, nous proposons une brève revue de la littérature sur trois axes : les changements législatifs au Québec, les phénomènes de transmission entre les générations et les rapports de pouvoir.

LES TRANSFORMATIONS LÉGISLATIVES AU QUÉBEC

La conception de la famille a été sujette à plusieurs changements via, entre autres, des transformations au niveau législatif. Avec l'arrivée de l'État-providence dans les années 1960 au Québec, on assiste au retrait de l'omniprésence de l'Église catholique dans les sphères

de la vie publique (Baillargeon, 1996). Auparavant, les traditions religieuses influençaient la vie des familles, au sens où l'Église catholique souhaitait « maintenir une éthique familiale et matrimoniale conservatrice en plus d'un encadrement rigide des relations conjugales et parentales. » (Corbeil et Descarries, 2003 : 17) Or, cette vision a été bouleversée, entre autres, par le « féminisme contemporain et sa remise en question des rapports d'autorité et de la division sexuelle du travail induits par la famille patriarcale » (Corbeil et Descarries, 2003 : 17).

Sur le plan législatif, c'est en 1964 avec la *Loi sur la capacité juridique de la femme mariée* que la femme acquiert le même statut que son mari. En 1968, le divorce devient plus accessible. En 1977, le droit de la famille est revu au Québec et le terme *autorité paternelle* sera remplacé par *autorité parentale* incluant désormais la mère. En 1980, ce sont les congés de maternité qui font leur entrée (Baillargeon, 1996). Ainsi, à chacune de ces lois, on assiste à une diminution des disparités juridiques reliées aux genres.

Les enfants deviennent aussi un enjeu et une responsabilité sociale (Dandurand, 1995). Cela se traduit en 1978 par les congés parentaux et l'investissement au niveau du système public de garderies (Baillargeon, 1996). En 1979, la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) est créée afin d'assurer la sécurité et le développement des enfants (Bilan du siècle, 2019). L'année suivante, on supprime le concept d'illégitimité pour ceux nés hors mariage avec la loi 89 (Corbeil et Descarries, 2003).

En 2002, la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* permet de sortir d'une vision législative hétéronormative de la famille (Tahon, 2006). Cela permet à de nouveaux modes de parentalité d'être reconnus.

Les impacts des législations et des nouvelles représentations sociales peuvent se voir par la diminution des mariages, une augmentation des unions de fait, des enfants nés hors mariage et des familles monoparentales (Duchesne, 1987). Ainsi, il est permis d'avancer que la forme que prend la famille peut être davantage choisie par l'individu (Corbeil et Descarries, 2002). Belleau (2004 : 9) précisera qu'« en somme, le lien familial se rapprocherait de l'idéal moderne du lien social, c'est-à-dire qu'il est désormais fondé sur l'égalité, le libre consentement et le contrat ». Cette conception des transmissions familiales demande de concevoir la parentalité comme étant sociale et non biologique. Or, les prochaines transformations législatives devront être réfléchies pour répondre entre autres aux enjeux de la pluriparentalité soit la reconnaissance légale de plus de deux parents envers un enfant (Cadolle, 2007).

LES TRANSMISSIONS

Les transmissions sont au cœur de notre vécu familial et social et sont incontournables : nous nous basons sur notre histoire pour apprendre et évoluer tant individuellement que socialement (de Becker, 2008). De plus, la transmission entre les générations, n'est ni linéaire ni ascendante, mais se vit dans l'interaction. Ainsi, « l'enfant construit la mère en même temps qu'elle se construit elle-même et qu'il se développe » (Goldbeter-Merinfeld, 2003 : 67).

Le contexte familial a une influence sur l'enfant que ce soit au niveau de sa santé physique (Apouey

et Geoffard, 2015) ou de son futur statut socioéconomique (Dollé, 2008). Or que peut-on dire de l'impact du vécu des parents sur celui de leurs enfants? De Becker nous partage la vision qu'une problématique vécue prédisposera la personne à la reproduire. Cette perspective vient influencer la conception de certains programmes de prévention en ciblant certaines populations (de Becker, 2015).

Lobet et Calvalcante (2014) décrivent pour leur part les enfants d'aujourd'hui en tant que *sujets partenaires*. Ils ont, au sein de la famille, une place empreinte d'autonomie tout comme d'influence sur les décisions familiales étant donné un échange bilatéral entre les parents et les enfants. Pour ces auteurs, l'intergénérationnel est la base des changements sociaux puisque les enfants deviennent une source d'innovation au niveau des valeurs et des idées politiques. Attias-Donfut (1991) nous apporte alors le concept de *transmission à rebours* lorsque l'enfant transmet de nouvelles informations aux parents. « Cette nouvelle dynamique globale de transformation des relations familiales a également conduit à la restructuration du rapport parents-enfants en renforçant l'influence des enfants sur leurs parents » (Lobet et Calvalcante, 2014 : 6). Cette influence vient, entre autres, de la socialisation secondaire qui se réalise dans les écoles et les autres lieux que l'enfant fréquente en dehors de la famille (Lahire, 2013).

Les transmissions intergénérationnelles

Une transmission intergénérationnelle prend place lorsque « le matériel psychique reçu par une génération [est] métabolisé de telle sorte qu'il puisse être transformé et transmis à la génération suivante » (Elkaïm, 2003 : 63). Les études portant sur les transmissions intergénérationnelles se penchent, entre autres, sur le vécu des familles ayant connu un parcours migratoire. Le questionnement est alors de savoir comment les enfants choisissent et négocient l'héritage familial et ce qu'ils expérimentent dans le pays d'accueil. Demers (2011) constatera que certaines familles feront une sélection dans ce qu'elles raconteront du pays d'origine à leurs enfants afin de réécrire leur histoire. Meintel et Kahn (2005) soulèvent le fait que le choix de ce qui doit être transmis ou non sera d'autant plus conscient et

Séance 1 : Transmission et éducation parentale

négocié dans les contextes de couple d'origine culturelle mixte. Suite à des entretiens sur la négociation de la mémoire familiale au sein de fratries, Favart (2007) conclut que l'identité de la personne se négocie entre l'histoire familiale et les caractéristiques individuelles. Il y traverse l'idée de choisir et de participer à cette histoire. Ce phénomène de sélection a aussi été observé par de Singly quand il nomme que la personne « se donne le droit d'élire [son] héritage » (2005 : 33).

Les transmissions transgénérationnelles

La transmission transgénérationnelle n'est pas consciente : les enjeux non résolus d'une génération sont transférés à la suivante (Elkaim, 2003). Pour parler de ce concept, Séguin (2007 : 154) décrit ce qui est reçu des générations précédentes comme « des choses brutes, des corps étrangers, qui ne peuvent être intégrés à un concept de soi » n'allant pas en accord avec ce qui amènerait un équilibre et un bien-être à la personne.

Par rapport à la recherche concernant ce qui pourrait porter les personnes à poursuivre inconsciemment des rôles et des manières d'être de la génération précédente, on retrouve les études du domaine de la psychanalyse. Il est alors question d'un *inconscient transgénérationnel* où les *fantômes familiaux* sont transmis et peuvent marquer les choix et les agissements des membres de la famille (Canault, 1998). On y retrouve les concepts de *loyauté* et de *culpabilité* : les membres de la famille peuvent se sentir tirillés s'ils bifurquent de la trajectoire familiale. Ducommun-Nagy parle ainsi du surmoi anti-autonome « pour décrire l'endroit où nous intériorisons la demande que nos parents nous font de ne pas les quitter et de ne pas remettre en question l'équilibre de notre famille » (2006 : 141). Cependant, cette loyauté peut aussi « porte[r] un individu à redresser les torts subis par sa parenté » (Chassériau, 2006 : 25).

Les transmissions transgénérationnelles sont aussi documentées dans des contextes où la maltraitance est passée d'une génération à une autre et où un style d'autorité vient affecter négativement la famille (Massé, 1994; Séguin, 2007). Pagé et Moreau (2007 : 70) amènent le fait qu'« il est possible d'établir

un lien entre la transmission [transgénérationnelle] et la chronicité de la maltraitance, ou, à tout le moins, de la négligence. » Lacharité (2007) mentionne qu'un facteur de risque à la négligence a trait aux enjeux de santé mentale non réglés du parent. Cependant, Kaufman et Zigler (1987), tout comme Massé (1994), nuanceront ce risque en nommant qu'il y a reproduction d'abus d'une génération à une autre ou le développement de la délinquance dans 20 % et 33 % des situations. Ainsi, le vécu des parents influencent, mais ne déterminent pas à lui seul le parcours des enfants.

TRANSFORMATION DES RAPPORTS D'AUTORITÉ

Pineau explique qu'avant 1964, « selon le législateur québécois, l'association conjugale exigeait, en vue d'assurer la paix du ménage, l'existence d'un chef, et l'unité de direction était considérée comme le moyen le plus efficace d'organiser convenablement la famille » (Pineau, 1965 : 203). En 1966, Tremblay avancera que « l'atomisation de la grande famille de même que le regroupement des unités à l'intérieur de la famille conjugale, se sont accompagnés de la démocratisation des relations familiales tant chez le couple qu'entre le couple et les enfants » (Tremblay, 1967 : 225). Peu importe les degrés de transformation vécus, l'auteur soulève l'idée que les « familles du Canada français (...) sont toutes engagées dans un processus d'affranchissement de la structure autoritaire du régime patriarcal ». Dans ce changement, Tremblay (1967) relève l'importance de la socialisation secondaire. Cette transformation rejoint Attias-Donfut (2002) qui a constaté, pour sa part, en France, que les parents avaient des pratiques parentales plus démocratiques envers leurs enfants que ce qu'ils avaient connu.

CONCLUSION

Considérant les changements législatifs vécus au Québec depuis la Révolution tranquille, une diversification et une démocratisation des rapports au sein des familles est possible. Selon les différentes études entourant les transmissions au sein des familles, un questionnement devient tangible quant à la tension entre la continuité et l'innovation d'une génération à une autre par rapport aux styles d'autorité qui seront vécus entre les parents et les enfants. Dans cette

optique, notre projet de mémoire visera à explorer quel sens est donné à l'expérience de transmission d'un style d'autorité différent de celui connu dans l'enfance chez certaines familles présentes au Québec depuis trois générations et plus.

RÉFÉRENCES

- Attias-Donfut, C. 1991. *Génération et âges de la vie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? ».
- Attias-Donfut, C., Lapierre, N. et Segalen, M. 2002. *Le nouvel esprit de famille*. Paris, Éditions O. Jacob.
- Apouey, B. et Geoffard, P.-Y. 2015. « Les déterminants de la santé des enfants dans l'Hexagone : Le rôle du revenu familial et de la santé des parents », no 5, p. 1-2.
- Baillargeon, D. 1996. « Les politiques familiales au Québec. Une perspective historique », *Lien social et Politiques*, no 36, p. 21-32.
- de Becker, E. 2008. « Transmission, loyautés et maltraitance à enfants », *La psychiatrie de l'enfant*, vol. 51, no 1, p. 43-72.
- Belleau, H. 2004. « Être parent aujourd'hui : la construction du lien de filiation dans l'univers symbolique de la parenté », *Enfances, Familles, Générations*, no 1.
- Bilan du siècle. 2019. *Entrée en vigueur de la Loi sur la protection de la jeunesse*. <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/2942.html>
- Canault, N. 1998. *Comment paye-t-on les fautes de ses ancêtres l'inconscient transgénérationnel*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Cadolle, S. 2007. « Allons-nous vers une pluriparentalité ? l'exemple des configurations familiales recomposées », *Recherches familiales*, vol. 4, no 1, p. 13-24.
- Chassériau, N. 2006. *Psychogénéalogie : Connaître ses ancêtres, se libérer de leurs problèmes*, Vanves, Hachette Pratique.
- Corbeil, C. et Descarries, F. 2002. *Espaces et temps de la maternité*, Montréal, Éditions du remue-ménage.
- Corbeil, C. et Descarries, F. 2003. « La Famille : une institution sociale en mouvance », *Familles en mutation*, vol. 16, no 1, p. 16-26.
- Dandurand, R. 1995. « Famille, État et structuration d'un champ familial », *Sociologie et sociétés*, vol. 27, no 2, p. 103-119.
- Demers, A.-C. 2011. *Les transmissions intergénérationnelles au sein des familles réfugiées*, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Dollé, M. 2008. « La transmission intergénérationnelle de la pauvreté », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 4, no 2, p. 97-106.
- Duchesne, L. 1987. *Les ménages et les familles au Québec* (vol. 837), Québec, Bureau de la statistique du Québec.
- Ducommun-Nagy, C. 2006. *Ces loyautés qui nous libèrent*, Paris, JC Lattès.
- Elkaïm, M. 2003. *Panorama des thérapies familiales*, Paris, Éditions du Seuil.
- Favart, E. 2007. « Mémoires familiales et fratries : les liens fraternels à l'épreuve du temps », *Enfances, Familles, Générations*, no 7.
- Goldbeter-Merinfeld, É. 2003. « Mère et fille : la répétition et la surprise », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, no 30, p. 58-73.
- Kaufman, J. et E. Zigler. 1987. « Do abused children become abusive parents? », *American Orthopsychiatric Association*, vol. 57, no 2, p. 186-192.
- Lahire, B. 2013. *Dans les plis singuliers du social : individus, institutions, socialisations*, Paris, La Découverte.
- Lacharité, C. 2007. « Traumatisme et maltraitance : Stress post-traumatique chez les enfants et fonctionnement mental de leur mère en contexte de maltraitance », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 21, no 1, p. 13-28.
- Lobet, D. et Cavalcante, L. 2014. « Transmission à rebours, filiation inversée, socialisation ascendante : regards renversés sur les rapports de générations », *Enfances, Familles, Générations*, no 20, p. 1-12.
- Massé, R. 1994. « Antécédents de violence et transmission intergénérationnelle de la maltraitance », *Prisme*, vol. 4, no 2-3, p. 239-249.
- Meintel, D. et Kahn, E. 2005. « De génération en génération : identités et projets identitaires des Montréalais de la deuxième génération », *Ethnologies*, vol. 27, no 1, p. 131-165.
- Pagé, G. & Moreau, J. 2007. « Intervention et transmission intergénérationnelle : services manquants, intervenants dépassés : l'intervention en protection de la jeunesse et la transmission intergénérationnelle de la maltraitance », *Service social*, vol. 53, no 1, p. 61-73.
- Pineau, J. 1965. « L'autorité dans la famille », *Les Cahiers de droit*, vol. 7, no 2, p. 201-225.
- Seguin, M.-H. 2007. « La transmission intergénérationnelle du mauvais », *Psychothérapies*, vol. 27, no 3, p. 149-160.
- De Singly, F. 2010. *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- Tahon, M.-B. 2006. « Nouvelles formes de régulation de la famille au Canada et au Québec avant-gardisme et marginalisation », *Enfances, Familles, Générations*, no 5, p. 1-10.
- Tremblay, M.A. 1967. « Modèle d'autorité dans la famille canadienne-française », *Recherches sociographiques*, vol. 7, no 1-2, p. 215-230.

ENFANTS D'ICI, PARENTS D'AILLEURS : IDENTITÉS ET PRATIQUES LINGUISTIQUES DES FAMILLES D'ORIGINES BURUNDAISE ET SÉNÉGALAISE À QUÉBEC

par Iris Ntore

Iris Ntore est candidate à la maîtrise en sociologie à l'Université Laval.

Dans ce texte, je présente premièrement les lignes directrices qui ont guidé ma recherche et deuxièmement j'y présente les éléments essentiels qui sont ressortis de mon terrain de recherche et qui lient identité et pratiques linguistiques.

LE FAIT FRANÇAIS AU QUÉBEC

Le Québec des vingt dernières années est caractérisé par un accroissement démographique naturel faible, le vieillissement de la population et des seuils d'immigration élevés (Ferretti, 2016). Ceci a eu pour conséquence de hausser le poids démographique des allophones parmi la population du Québec. En effet, « les trois quarts des nouveaux arrivants des vingt dernières années étaient de langue maternelle autre que le français, l'anglais ou les langues autochtones » (Ibid. : 7). Ainsi, cette dynamique a modifié l'univers symbolique des identités et des conceptions de l'intégration (Labelle et *al.*, 2007).

Afin de préserver son « identité québécoise », tout en restant dans un contexte « d'autodéfinition » face à l'État canadien-anglais et une immigration d'ori-

gines ethniques multiples, le Québec va adopter le français comme la base de l'intégration des étrangers à sa société (Oakes et Warren, 2009). À partir des années quatre-vingt-dix, la connaissance du français, « élément déterminant de la cohésion sociale », devient ainsi la condition principale pour immigrer au Québec (Gouvernement du Québec, 2001 : 4).

PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

Au Québec, l'usage de la langue française est favorisé et encadré par la loi. Grâce à la Charte de la langue française, cet encadrement est plus spécifiquement circonscrit au monde du travail (Pagé, 2011). Ceci n'en révèle cependant pas l'impact dans le milieu privé. En effet, bien au-delà de la compétence en français, il s'avère que le choix d'adopter la langue du pays d'accueil dans le foyer des immigrants ne va pas de soi (Condon et Régnard, 2010 ; Ferretti, 2016).

Pour mieux appréhender l'usage des langues par les familles bilingues, des chercheurs ont souligné l'importance de considérer aussi la politique linguistique familiale (Dreyfus, 1996 ; Deprez, 1996). Ainsi, étudier les

pratiques linguistiques des immigrants dans la sphère privée devient pertinent, car représentant l'expression de leurs cultures et de leurs valeurs (Termote, 2008).

CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Mon étude s'intéresse aux communautés ethniques d'origines burundaise et sénégalaise au Québec, car la majorité des immigrants burundais (64,6 %) et une part de Sénégalais (39,7 %) déclarent avoir une langue maternelle autre que le français et l'anglais (MIDI, 2011a ; 2011b). Ce bilinguisme permet d'étudier la réalité des foyers qui ont à choisir entre le français et d'autres langues dans leur sphère privée. D'où l'objectif de ma recherche qui vise à connaître les langues parlées par les familles d'origines burundaise et sénégalaise et ainsi comprendre les raisons et le sens donné à ces pratiques linguistiques.

Il importe de souligner que le Burundi et le Sénégal sont différents sur le plan sociolinguistique, mais ils ont pour point commun le français comme langue officielle. Ce sont des pays bilingues français - langues nationales. Au Burundi, le kirundi est une « langue commune, un élément unificateur » et parlé par 98 % de la population (Leclerc, 2017). Quant au Sénégal, le wolof détient le statut de langue la plus parlée avec près de 80 % des Sénégalais qui la parlent (Maurer, 2014).

CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Dans le cadre de ma recherche, j'ai analysé les pratiques linguistiques des familles immigrantes d'origines burundaise et sénégalaise sous la lentille de l'interactionnisme symbolique.

Le Breton (2004) explique que pour l'interactionnisme symbolique, l'individu n'est pas qu'un agent qui subit les structures sociales à cause de son habitus, du poids du système social ou encore de sa culture d'appartenance, mais que celui-ci partage certains symboles et significations dans ses interactions. Cette approche stipule que le social est un univers symbolique qui est le fruit des interactions entre des individus qui partagent des symboles et des comportements. L'approche de l'interactionnisme symbolique nous permet de mieux cerner le sens donné aux pratiques linguistiques des familles immigrantes. Ce sens permet

de comprendre les manières d'agir ou de penser des parents immigrants (Poupart, 2011).

Ainsi, j'ai effectué des entrevues semi-dirigées auprès de vingt parents d'origines burundaise (10) et sénégalaise (10), en couple avec une personne de même origine, ayant au moins un enfant d'âge préscolaire et vivant à Québec depuis deux ans ou plus (automne 2017). J'ai choisi l'entretien semi-dirigé, car il propose une compréhension du phénomène à l'étude qui peut seulement être donnée par la population concernée (Mongeau, 2011; Savoie-Zajc, 2009).

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Places et fonction des langues

Le français

Le français est considéré par mes répondants comme la langue du Québec et la langue de l'intégration. Son usage n'est pas remis en cause par les parents. D'ailleurs, la plupart des parents accordent la priorité au français et décrivent même un attachement à celui-ci. Cependant, pour quelques parents, il est plus important que leurs enfants maîtrisent aussi leur langue maternelle.

Le français est la langue principale des communications entre les enfants au sein de la fratrie et il a une place centrale dans les divertissements (la télévision, la radio, la lecture, etc.) de la famille. Seules exceptions, les enfants qui sont nés au Burundi et au Sénégal et qui maîtrisaient la langue du pays d'origine avant d'immigrer parlent en kirundi et en wolof entre eux.

La langue d'origine

La langue d'origine des parents a une dimension culturelle et identitaire. C'est la principale langue de communication entre les parents. Mais, ceux-ci disent changer de langue lorsque les enfants s'intéressent à leur discussion. Pour la plupart des parents, le fait que les enfants ne parlent pas la langue d'origine les désavantage lorsqu'ils rentrent en vacances dans le pays d'origine. L'autre inconvénient que les parents déplorent est l'impossibilité d'échanger avec des membres de la famille qui sont restés au pays et qui ne parlent pas le français. Certains parents le vivent même douloureusement.

Séance 1 : Transmission et éducation parentale

L'anglais

L'anglais quant à lui est considéré par les parents comme une langue nécessaire dans le milieu du travail, sa connaissance est donc un atout professionnel. C'est aussi une langue internationale qui permet l'ouverture au monde.

Identités familiales

La langue comme objet social

Pour les interactionnistes, la langue peut être considérée comme un objet social. En tant qu'objet social, ce sont les individus qui lui accordent une importance dépendamment de la définition qu'ils lui donnent (Charon, 2003 [1979]). En partant de ce postulat, j'ai tenté de relever les raisons qui sous-tendent les pratiques linguistiques des répondants.

Pour une grande majorité des parents rencontrés, la pratique de leur langue maternelle renvoie à leur identité culturelle. J'ai noté qu'une grande majorité des répondants pensent que la transmission de leur langue est importante, mais deux personnes pensent le contraire. Pour ces dernières, la langue française occupait une place plus importante dans leur pays d'origine : le père d'une répondante, qui était enseignant, priorisait le français à la maison; un répondant qui a étudié à l'école française au Sénégal a baigné dans cette langue même pendant les récréations contrairement à tous les autres parents. Dans ces cas, le français avait déjà une place prépondérante même avant l'arrivée au Québec. Le sens identitaire est donc intrinsèquement lié à l'importance accordée à la langue d'origine dans le pays d'origine (Condon et Régnard, 2010).

Bien au-delà de leur aspect identitaire pour les parents, le kirundi et le wolof sont considérés comme des langues permettant de transmettre la culture d'origine. La transmission de cette dernière est un moyen pour les parents de montrer aux enfants d'où ils viennent. Ainsi, ils ont développé des stratégies pour y parvenir. Par exemple, la plupart des enfants d'origine burundaise suivent des cours en kirundi offerts par la communauté burundaise. Et, les familles d'origine sénégalaise regardent beaucoup les chaînes télévisées sénégalaises. Par ailleurs, les parents trouvent que la stratégie la plus efficace est de faire des séjours d'immersion au Burundi et au Sénégal.

Le processus identitaire des familles immigrantes.

Les interactionnistes soulignent le processus d'interprétation que chacun peut mettre en œuvre afin de manipuler et modifier le sens qu'il donne à ses actions (Brichet, 2007). Dans le contexte migratoire, les parents sont poussés à réinterpréter le sens qu'ils donnent à leurs pratiques antérieures à cause de nouvelles réalités auxquelles ils font face. L'extrait d'entrevue suivant illustre cette situation :

[...] dans ce cas-là moi j'ai mes valeurs qui viennent de mon histoire, mais ça ne sera pas son histoire à lui. Parce que lui a grandi ici, il est né ici. [...] quand moi je dis on va au Sénégal je dis : « on rentre chez nous », lui il dit il part en vacances. C'est pas la même chose. Mon port d'attache à moi c'est le Sénégal, c'est pas ici. Lui son port d'attache c'est ici. Quand on vient ici, il dit « on rentre chez nous ». Moi quand je suis au Sénégal je dis : « je pars ».

Cette citation renvoie à la dichotomie vécue dans les familles au sein desquelles interagissent deux générations aux parcours migratoires différents (Haque, 2012). Le groupe des parents qui se disent être d'« ailleurs » et le groupe des enfants que les parents disent être d'« ici » (Québec). Les actions des parents s'inscrivent à deux niveaux. Premièrement, à l'échelle de leurs propres pratiques, l'usage de leur langue maternelle est directement rattaché à leur identité. Deuxièmement, à l'échelle des pratiques de leurs enfants, les parents considèrent que leurs enfants sont québécois, et que leurs pratiques le reflètent également. Une mère m'a raconté qu'elle décrit souvent sa fille comme une « québésénégalaise ».

À partir de ces deux échelles de pratiques, nous pouvons mieux comprendre comment les parents font sens de leur réalité. En effet, leur but n'est pas d'imposer leur langue et leur culture à leurs enfants, mais ils souhaitent plutôt leur communiquer un autre patrimoine identitaire et culturel. Ainsi, leur objectif est que leurs enfants puissent retirer ce qui est bon de la culture d'origine et de celle du Québec pour en faire leur propre culture.

CONCLUSION

Les pratiques familiales des immigrants bilingues se résument en des choix mûrement réfléchis à la fois utilitaires et identitaires. Dans le contexte québécois, les parents burundais et sénégalais font face à la dualité de voir leurs enfants intégrés dans la société d'accueil et insérés au sein de leur communauté d'origine.

RÉFÉRENCES

- Brichet, M. 2007. Introduction à la sociologie : des pères fondateurs aux sociologies contemporaines, Paris, Ellipses.
- Charon, J. M. 2003 (1979). Symbolic interactionism: an introduction, an interpretation, an integration, Upper Saddle River, New Jersey, Pearson Prentice Hall.
- Condon, S. et C. Régnard. 2010. « Héritage et pratiques linguistiques des descendants d'immigrés en France », Hommes et migrations, vol. 6, no 1288, p. 44-56.
- Deprez, C. 1996. « Une politique linguistique familiale: le rôle des femmes », Éducation et sociétés plurilingues, no 1, 35-42.
- Dreyfus, M. 1996. « Politiques linguistiques familiales et individuelles: quels modèles », dans Les politiques linguistiques, mythes et réalités, sous la dir. de C. Juillard et L.-J. Calvet, Paris, AUF, p. 175-181.
- Ferretti, J. 2016. Le Québec rate sa cible : Les efforts du Québec en matière de francisation et d'intégration des immigrants: un portrait, Rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine. <https://irec.quebec/publications/rapports-de-recherche/le-quebec-rate-sa-cible-les-efforts-du-quebec-en-matiere-de-francisation-et-dimmigration-un-portrait>
- Haque, S. 2012. Étude de cas sociolinguistique et ethnographique de quatre familles indiennes immigrantes en Europe: pratiques langagières et politiques linguistiques nationales et familiales, thèse de doctorat en sciences du langage-linguistique, Université de Grenoble.
- Labelle, M., A.-M. Field et J.-C. Icart. 2007. Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec. <https://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-9-labelle-micheline.pdf>
- Le Breton, D. 2004. L'interactionnisme symbolique, Paris, Presses universitaires de France.
- Leclerc, J. 2017. « Burundi » dans L'aménagement linguistique dans le monde. Québec, CEFAN, Université Laval. <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/burundi.htm> consulté le 14 juin 2019
- Maurer, B. 2014. « Francophones d'Afrique : quelles idées sur les langues? » dans La langue française dans le monde, OIF, Paris : Nathan, p. 39-69.
- MIDI. 2011a. Portrait statistique de la population d'origine ethnique burundaise recensée au Québec en 2006. <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-burundaise-2006.pdf>
- MIDI. 2011b. Portrait statistique de la population d'origine ethnique sénégalaise recensée au Québec en 2006. Québec: Immigration et Communautés culturelles <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-senegalaise-2006.pdf>
- Mongeau, P. 2008. Réaliser son mémoire ou sa thèse : côté jeans & côté tenue de soirée, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Oakes, L., et J. Warren. 2009. Langue, citoyenneté et identité au Québec, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Pagé, M. 2011. Politiques d'intégration et cohésion sociale. <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf308/f308.pdf>
- Poupart, J. 2011. « Tradition de Chicago et interactionnisme: des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance », Recherches qualitatives, vol. 30, no 1, p. 178-199.
- Gouvernement du Québec. 2001. Le français, une langue pour tout le monde. Québec: Rapport de la Commission des États généraux sur la situation de l'avenir de la langue française au Québec <https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/spl/francais-langue-pour-tout-le-monde.pdf>
- Savoie-Zajc, L. 2009. « L'entrevue semi-dirigée » dans Gauthier B. Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données, sous la dir. de B. Gauthier, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 337-360.
- Termote, M. 2008. L'intégration linguistique des immigrants au Québec: problèmes méthodologiques, résultats empiriques et implications politiques. <https://cdn.uclouvain.be/public/Exports%20reddot/demo/documents/Termote.pdf>

LA REPRODUCTION SOCIALE D'UNE FAMILLE DE L'ÉLITE POLITICO-JUDICIAIRE DU XIXE SIÈCLE : LES BOWEN DES CANTONS-DE-L'EST

par Élyse Marchand

Élyse Marchand est étudiante à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Pour la joindre : elyse.marchand@uqtr.ca

Dès 1814, Edward Bowen, juge de la Cour du banc du roi, se dit en difficulté financière et au bord de la ruine (Wallot, 1977). Malgré cela, il va néanmoins réussir à se maintenir au sein de l'élite politico-judiciaire de son époque et à élever et éduquer, à la hauteur de son rang, sa nombreuse descendance. Dans cette communication, nous verrons, premièrement, de quelle façon le père de la famille, Edward Bowen, a inséré ses enfants dans un vaste réseau social. Ensuite, nous regarderons les alliances matrimoniales que les membres des deux générations subséquentes ont nouées, pour tenter de reproduire à l'égal le statut du patriarche. Finalement, nous examinerons comment les Bowen ont partagé entre eux certaines informations, facilitant leur maintien au sein de l'élite.

REPRODUCTION SOCIALE : RESSOURCES PRIVÉES ET SOCIALITÉ FAMILIALE

Dans les années 1830, la famille Bowen est membre de l'élite judiciaire et administrative, élite liée de près à l'appareil d'État. N'ayant pas de fortune personnelle

d'envergure Edward Bowen (BANQ 1878; 1882), et sa descendance, ont fait face à des défis spécifiques en matière de reproduction sociale et ont dû user de stratégies afin de garder une place enviable au sein de l'élite. Ils y sont parvenus grâce à leur pluriactivité économique, centrale dans leurs stratégies, mais aussi grâce aux ressources de leur vie privée et de leur sociabilité familiale. De fait, la correspondance de la famille, les registres paroissiaux et les actes notariés dévoilent comment ils ont exploité leur réseau de relations pour aider à leur maintien élitaire.

La descendance nombreuse du juge Bowen a représenté un défi de taille dans la reproduction sociale de la famille, car le patriarche n'était pas détenteur d'une fortune colossale. À son décès, son patrimoine s'élevait à un peu plus de 22 000\$, somme qui devait être séparée entre onze groupes d'héritiers, leur donnant à chacun environ 2 600\$, une somme insuffisante pour en vivre de ses rentes. Dans ce contexte, nous avons donc examiné de quelle façon la famille a utilisé les ressources de leur vie privée et de leur sociabilité familiale pour

Séance 1 : Transmission et éducation parentale

conserver une place enviable dans la société. Le juge Bowen, à défaut de pouvoir léguer un capital financier à ses héritiers, a fait en sorte de leur fournir un capital symbolique, tout aussi important dans le maintien élitaires. Un des marqueurs de ce capital est le choix des parrains des enfants.

LE CHOIX DU PARRAIN : UN LIEN SYMBOLIQUE

Au XIXe siècle, en milieu élitaires, le choix du nom des enfants est très important. En plus d'inscrire l'enfant dans sa famille, il introduit ce dernier dans un cercle plus vaste. La sélection des parrains et des marraines est aussi déterminante, car elle crée entre l'enfant et les personnes élues un lien de parenté fictive (Noël, 2003). Dans notre recherche, nous avons étudié les baptistaires des enfants et des petits-enfants d'Edward Bowen pour relever qui a été choisi dans son entourage. Ainsi, nous avons été en mesure de constater l'intégration des différentes générations au sein de l'élite.

Puisque la descendance du juge Bowen est importante – une cinquantaine d'individus pour les trois premières générations – seul le tableau des parrains et des marraines de la seconde génération a été reproduit.

En étudiant les occupations des parrains choisis, nous pouvons constater qu'ils font tous partis de l'élite coloniale du XIXe siècle. On y retrouve des officiers militaires, des hommes liés à la politique coloniale, des hommes de l'Église d'Angleterre (révérend, ministre, évêque), quelques seigneurs et des hommes liés à l'administration coloniale (administrateur, adjoint au commissaire, fonctionnaire, gouverneur général). Finalement, un nombre important d'hommes de justice (avocats et juges) témoigne du réseau professionnel d'Edward Bowen.

Le réseau social d'Edward Bowen est varié et étendu. Les personnes choisies sont toutes liées au pouvoir ou à l'élite, autant par leurs occupations que par les familles qu'elles représentent. De fait, de

Tableau 1 : Parrains et marraines de la seconde génération

Nom des enfants et année de naissance	Parrain 1	Parrain 2 et/ou Marraine(s)
Edward Henry 1808	Henry Caldwell Officier, homme politique, avocat, seigneur	George Hamilton; Margaret Coffin Marchand; juge, officier et adm. colonial
Isabella Cassan 1810	Roger Hale Sheaffe Officier, administrateur colonial	Henrietta Sewell; Isabella Frobisher Fonctionnaire et juge; trafiquant et juge
George Frederick 1811	John Caldwell Avocat, seigneur	John Davidson; Susannah Craigie Procureur; homme politique et entrepreneur
William Hamilton 1812	Robert Dunn Officier de la milice	William Hamilton; Elizabeth Davidson; Procureur
Eliza Cecilia 1813	Pierre Dumas Officier 99 ^e régiment	Eliza Mountain; Cecilia Ann Craigie Évêque et homme politique; fonctionnaire
Lucy Irwin 1815	Joseph Langley Mills Révérend	Lucy Irwin; Catherine Munro Capitaine
Charles Marshall 1818	James Coffin Adj. au commissaire gén. de l'armée à Qc	Charles Marshall; Jane Skerett
Anne Emily 1819	Thomas Fargues Médecin	Anne Caldwell; Emily Cuthbert Officier, seigneur; coseigneur, avocat
Charlotte Louisa 1820	Henry Caldwell Juge	Charlotte M. M. Mountain; Louisa Caldwell Prêtre et homme politique
Francis Nathaniel 1822	Francis Nathaniel Burton Administrateur colonial	Frederick Arabin; Isabella Mary Darling Capitaine; colonel
Mary Sophia 1824	Alexander Dobbs Officier, capitaine	J. C. Driscoll; Mary Dobbs; Charlotte Ryland Révérend; homme politique
Alicia Catherine 1825	Herman W. Ryland Fonctionnaire, homme politique	Mary Ann Davidson; Susan Racey
George Mountain 1826	George Mountain Ministre et évêque de l'Église d'Angleterre	George Archbold; Margaret Kerr Révérend
Noel Hill 1828	Sir Thomas Noel Hill Officier britannique	Fox Maule; Lady Anna Maria Hill Capitaine des Highlanders
Louisa Aylmer 1830		Lady Louisa Aylmer Gouverneur général du Canada

Sources : Les données sont tirées des baptistères des membres de la famille Bowen et du carnet écrit par Edward Bowen (CRCE-Sherbrooke, P006-006-002).

grandes familles de la colonie sont représentées : les Caldwell, les Craigie, les Coffin, les Sewell, les Davidson et les Mountain. Les liens ainsi créés par le parrainage offrent de belles opportunités : cléricatures, apprentissages et unions matrimoniales, et ils permettent au clan d'étendre ses connexions.

Dans notre recherche, nous avons également vérifié les baptistaires des petits-enfants pour voir s'ils ont également été insérés dans un réseau élitaire. On note une différence majeure entre ces deux générations. En effet, la plupart des parrains retenus sont des membres de la famille, grand-père ou oncle, et une même personne peut être choisie plus d'une fois. C'est également le cas pour les marraines qui sont des tantes, sœurs ou cousines. Une autre constatation est que les personnes choisies sont moins prestigieuses et représentent surtout les professions libérales. Finalement, rien n'indique que les filiations créées ont eu un impact probant dans

LE BON MARIAGE : MOMENT CLÉ DE LA REPRODUCTION SOCIALE

Nous avons également étudié les alliances matrimoniales des enfants de la famille Bowen pour voir comment elles ont contribué à bonifier ce réseau et, de concert, comment le réseau des Bowen les a rendus possibles. Il a été utilisé, notamment, dans l'obtention de bons mariages pour les filles de la famille. Dans l'élite, les hommes et les femmes n'épousent pas seulement une personne, ils s'unissent avec toute sa famille. Ils choisissent donc des partis qu'ils considèrent comme acceptables pour leur statut social (Gadoury, 1998).¹

Le juge a eu huit (8) filles de son union avec sa femme Eliza. Six (6) se sont mariées et on constate que ces unions ont été avantageuses et ne présentent pas de signe de mésalliances. Les trois (3) fils qui se sont mariés ont, eux aussi, noué des unions qui ne les déclassent pas. Tous ces mariages, contractés

Tableau 2 : Alliances matrimoniales seconde génération

Enfant d'Edward Bowen	Époux/épouse	Profession de l'époux	Profession du père
Isabella Cassan	William Bell	Avocat-protonotaire	Député, exploitant des forges, seigneur
Eliza Cecilia	Edward Hale	Député, conseiller législatif	Juge de paix, seigneur
Lucy Irwin	Edward Lewis Montizambert	Avocat, fonctionnaire	Greffier de la cour d'appel
Anne Emily	Arthur Cruickshank Webster	Commissaire de la BALC	Marchand de Montréal
Charlotte Louisa Caldwell	Alexander Carlisle Buchanan	Agent superintendance colon et émigrants Canada	Diplomate, consul britannique
Louisa Aylmer	1— Thomas Kendall 2— George Vernon Housman	1— Marchand 2— Recteur	
George Frederick Bowen	Eliza Jessie Wyatt		Marchand de Londres
Francis Nathaniel Burton	Constance Caroline Sewell		Avocat (juge J. Sewell)
George Mountain	1— Sarah Ann Manning 2— Sarah Ann Jones		Marchand de Londres

Sources : BAnQ (Québec), CN301, S197, 01 août 1835, 10 février 1831, contrats de mariage ; BAnQ (Québec), CN301, S208, 5 novembre 1839, contrat de mariage ; BAnQ (Sherbrooke), P4, S8, SS1, D1, 22 août 1835, extraits contrat de mariage ; BAnQ (Québec), CN301, S81, 3 novembre 1840, contrat de mariage ; BAnQ (Québec), CN301, S294, 12 novembre 1861, contrat de mariage ; BAnQ (Québec), CN301, S316, 20 septembre 1869, contrat de mariage ; BAnQ (Sherbrooke), CN501, S24, 1^{er} juillet 1843, contrat de mariage ; Ancestry, *Mariages et bans de mariage, Warwickshire, Angleterre, 1754 à 1910*, [En ligne] <https://search.ancestry.ca/cgi-bin/sse.dll?db=WarwickCoEMarriages&h=5037185&indiv=try&vc=Record:OtherRecord&rhSource=1091>, page consultée le 12 juillet 2018 ; Powys-Land Club, *Collections Historical & Archaeological Relating to Montgomeryshire Club*, vol. XIX, Londres, The Club, 1886, p. 161-162 ; Ancestry, *The Belfast News-Letter (Avis de naissance, mariage et décès), Belfast, Irlande du Nord, 1738 à 1925*, [En ligne], <https://search.ancestry.ca/cgi-bin/sse.dll?indiv=1&dbid=8914&h=3593219&tid=&pid=&usePUB=true&phsrc=YYz3682&phstart=successSource>, page consultée le 13 septembre 2018.

la vie des membres de cette génération. Il reste que le réseau social des Bowen est somme toute considérable, et qu'il s'avère primordial quand vient le temps, pour les enfants, de trouver des partenaires de vie.

entre 1831 et 1869, présentent un clair ancrage dans les élites du monde préindustriel. Ils ont permis aux membres de la famille de parfaire leurs réseaux dans la

Séance 1 : Transmission et éducation parentale

sphère judiciaire, dans le monde des affaires et dans le domaine industriel.

Les alliances matrimoniales de la troisième génération ont été séparées en deux tableaux, les unions des filles et celles des garçons. On constate que les

Tableau 3 : Alliances matrimoniales des filles de la troisième génération

Nom des filles	Métier de l'époux	Métier du père de l'époux
Catherine Bell	Caissier (Bq Qc)	Inconnu
Isabella F. Bell	Gentleman	Écuyer
Elizabeth J. K. Bowen	Écuyer, marchand, douanier	
Lucy A. Hale	Marchand	Révérénd
Louisa H. Montizambert	Médecin	Révérénd
Annie Webster	Capitaine 17 ^e régiment	
Charlotte Webster	Capitaine 17 ^e régiment	Vice-amiral
Sophia L. Buchanan	Marchand	Président des commissaires
Ida M. Buchanan	Marchand	Marchand
Hermine Bowen	Agent d'assurance	Capitaine
Gertrude Bowen	Fermier	Marchand
Lilian Bowen	Caissier (Banque)	Maître de navire
Sarita Bowen	Officier de justice	Juge de paix
Lena Bowen	Lieutenant italien	
Constance M. Bowen	Agent de commission	Marchand de laine
Eva V. Housman	Solliciteur	Lieutenant-Col

Source : Ancestry, *Registres paroissiaux et Actes d'état civil du Québec (Collection Drouin), 1621 à 1968*, [en ligne], <https://search.ancestry.ca/search/db.aspx?dbid=1091>, page consultée le 22 octobre 2018.

Tableau 4 : Alliances matrimoniales des hommes de la troisième génération

Nom des fils	Métier du père de l'épouse
Edward B. Bell	Juge
Edward C. Bowen	Marchand, conseiller politique
Francis A. Bowen	Avocat, figure émérite de l'armée américaine
Frederick W. W. Bowen	Hôtelier (tuteur), père décédé
Alfred C. H. Bowen	Avocat, grand-père est juge
Edward J. Hale	Docteur, petite-fille du juge en chef Sewell
Edward C. Hale	Fermier
William A. Hale	Fonctionnaire, imprimeur et secrétaire de Durham
Frederick Montizambert	Membre du Conseil législatif
William C. Montizambert	Gentleman
Ernest B. Buchanan	Docteur
Ernest B. Buchanan 2 ^e union	Métier inconnu
Arthur H. Buchanan	Banquier
Leonard Bowen	Docteur

Source : Ancestry, *Registres paroissiaux et Actes d'état civil du Québec (Collection Drouin), 1621 à 1968* [en ligne], <https://search.ancestry.ca/search/db.aspx?dbid=1091>, page consultée le 22 octobre 2018.

alliances nouées par les filles de cette génération sont moins prestigieuses que celles de leurs parents. On retrouve deux caissiers de banques, deux agents, quatre marchands, trois officiers, un médecin et un fermier. Les pères des futurs époux sont des révérends, des officiers ou des marchands. Il y a moins de membres de l'élite politico-judiciaire dans les unions contractées, car une seule fille a épousé un officier de justice.

En ce qui concerne les descendants mâles de la troisième génération, on note une réalité semblable. Les métiers des pères des futures épouses sont moins prestigieux, parfois de manière assez nette : marchand, hôtelier, banquier, docteur, fermier. On relève cependant quelques exceptions où les pères sont mieux positionnés dans l'élite : avocat, juge, seigneur, membre du conseil législatif. De fait, près de la moitié de ces unions sont propres à maintenir ou élever celui qui les contracte. On peut donc conclure que les unions nouées par la troisième génération ne constituent pas réellement une valeur ajoutée pour le clan. On peut voir que les stratégies de la plus jeune génération ne semblent pas avoir réussi à maintenir leur statut élitair, témoignant d'une perte d'influence du clan. Certaines unions sont importantes, mais elles tiennent désormais de l'exception.

LE PARTAGE D'INFORMATION : UN ÉLÉMENT STRATÉGIQUE PRIMORDIAL

Finalement, nous examinerons une autre facette de l'utilisation des réseaux sociaux et de parentèle : le partage d'information. La correspondance entre les membres de la famille Bowen est très révélatrice de ces échanges d'informations pouvant s'avérer primordiales au maintien élitair de la famille (BAnQ : 4). Comme mentionné précédemment, en plus de l'utilisation des ressources de leur vie privée, les Bowen ont usé de leur pluriactivité économique pour pallier à leur manque de liquidités.

Un de leurs principaux revenus d'appoint a été la spéculation foncière. Le juge Bowen a eu de généreuses concessions de terre, au moins 10 000 acres de terres (Langlois, 1891). En plus de ces parcelles Edward Bowen achète beaucoup terres à un prix modeste, profitant des ventes de lots faites par les municipalités pour le recouvrement de taxes dues et des centaines

de ses ventes se trouvent dans les greffes de notaires (BAnQ, 1819). En étudiant la correspondance entre Edward Bowen et deux de ses fils — un juge, un shérif et un notaire, le capital des savoirs dont jouit le clan est considérable — on constate qu'à défaut d'être riches, ils peuvent brasser des affaires profitables.

Les lettres témoignent bien de l'apport de ces échanges d'informations. Le père et ses fils les utilisent pour se tenir au courant des informations pertinentes à la tenue de leurs affaires : ventes, sommes, documents, taxes, etc. Par exemple, le juge qui dit avoir eu une offre pour un lot et qui mandate son fils pour conclure l'affaire, lui donnant ses instructions quant aux sommes et aux modalités de paiement qu'il doit conclure (BAnQ, 1865). Ces échanges d'informations sont au centre de l'activité foncière de la famille et elles sont vitales à son bon déroulement.

CONCLUSION

Pour conclure, nous constatons que les Bowen, pour pallier leur manque de ressources financières, ont su user de façon avantageuse de leurs réseaux de parentèle et de sociabilité pour assurer son maintien élitair. La famille a réussi à enrichir son tissu de relations, particulièrement la seconde génération, en obtenant des mariages avantageux et de bons apprentissages. Finalement, leurs échanges d'informations leur ont permis de profiter des situations d'affaires, ce qui a participé à leur réussite sociale. Cependant, on note qu'à la troisième génération le maintien élitair est plus difficile et le réseau social, bien qu'important, voit son influence décliner.

RÉFÉRENCES

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec (Sherbrooke). Fonds famille Bowen. p.4.
- Dictionnaire biographique du Canada. 1977. Edward Bowen. http://www.biographi.ca/fr/bio/bowen_edward_9F.html
- Gadoury, L. 1998. La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIIIe siècle, Montréal, Hurtubise HMH.
- Langlois, C-F. 1891. Liste des terrains concédés par la Couronne dans la province de Québec de 1763 au 31 décembre 1890, Québec.
- Noël, F. 2003. Family Life and Sociability in Upper and Lower



SÉANCE 2
PROCESSUS
MIGRATOIRE :
ENJEUX
FAMILIAUX ET
CONJUGAUX

UNE HISTOIRE DE « PERMIS » : LES RELATIONS DE COUPLE DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX HAÏTIENS AU CANADA

par Jean Nephetalý Michel

Jean Nephetalý Michel est candidat à la maîtrise en sociologie à l'Université d'Ottawa.

Pour le joindre : jmich013@uottawa.ca

Comment peut-on appréhender la trajectoire « familiale et/ou conjugale » des étudiants internationaux haïtiens au Canada dans un contexte où il existe une distinction statutaire entre les permis d'études (pour l'étudiant) ou de travail pour (la conjointe)? Telle est la question de départ de cet article résultant de notre projet de thèse de maîtrise. Étant en phase de rédaction, je tenterai d'exposer dans les prochains paragraphes la problématique qui sous-tend ce projet. Aussi, j'évoquerai brièvement le cadre théorique et la méthodologie qui y seront mobilisés. Enfin, j'avancerai l'éventuelle contribution qui découlerait de cette recherche.

LA MIGRATION DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX AU CANADA : QUELLE APPROCHE ?

Dans le contexte canadien, un survol rapide des données statistiques fait état d'un accroissement rapide du nombre d'étudiants internationaux dans le paysage universitaire. Le Bureau canadien de l'éducation internationale avance à titre d'exemple qu'à la fin de l'année 2018, il y a eu 572 415 étudiants internationaux pour tous les réseaux d'instruction confondus au Canada, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année

précédente (Bureau canadien de l'éducation internationale, 2019). En outre, il faut noter que ces étudiants représentent une ressource financière importante pour le Canada en termes de profit et de contribution économique à hauteur de 15 milliards de dollars annuellement (Gouvernement du Canada, 2018). On comprend dès lors l'importance des étudiants internationaux dans le paysage économique canadien. Toutefois, quoique cette perspective exclusivement économique soit très intéressante pour appréhender la réalité des étudiants internationaux, il convient de remarquer que les travaux de recherche sur cette question adoptent généralement une approche structurale (Garneau, 2006). Comme le souligne Garneau (2006), l'intérêt de ces études répond à une vision « économiciste », en insistant entre autres sur le phénomène de l'exode de cerveau appelé « brain drain » (Garneau, 2006 : 114), ce n'est toutefois pas cette voie que nous avons privilégiée. Ainsi, dans ce présent article, je miserai sur d'autres éléments tels la conjugalité et la famille, qui sont très peu évoquées dans les précédentes recherches pour appréhender la situation des étudiants internationaux.

La présence des étudiants internationaux haïtiens au Canada

C'est en 1930 que les premiers étudiants internationaux haïtiens immigrèrent au Canada (Icart, 2005, p. 47). Cette période correspond à ce que de nombreux auteurs (Amazen, 2015, Icart, 2006) appellent la première vague d'immigration des haïtiens au Canada. Il est à souligner qu'il existe peu de documentation sur la présence des étudiants haïtiens au Canada, ce qui ne nous permet pas d'apprécier l'évolution de cette immigration. Toutefois, selon les données publiées par l'Unesco en 2019, il y aurait 324 étudiants haïtiens au Canada pour un total de 10 384 étudiants haïtiens en mobilités (Institut de statistique de l'Unesco, 2019), ce qui place le Canada loin derrière des pays comme la République dominicaine, la France ou les États-Unis.

LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX ET LA CONJUGALITÉ : UN ÉTAT DES LIEUX

Selon un récent sondage effectué auprès des étudiants internationaux, au cours de l'année 2018 au Canada, 14 % ont indiqué être mariés et 4 % ont indiqué être conjoints de fait (Bureau canadien de l'éducation internationale, 2018). À ce premier niveau d'analyse, nous pouvons dire que ces statistiques sont significatives surtout que l'étude révèle aussi que « parmi le groupe d'étudiants ayant indiqué qu'ils étaient mariés ou conjoints de fait, 64 % ont indiqué que leur partenaire les avait accompagnés au Canada pour leurs études et, parmi ce nombre, 57 % ont indiqué être satisfaits du soutien que leur partenaire a reçu de l'établissement pour s'installer et s'intégrer à la communauté » (Bureau canadien de l'éducation internationale, 2018b : 8).

D'autre part, d'un point de vue global, on observe une légère différence entre la mobilité (pour étude) des hommes et des femmes. En effet, on remarque une plus forte mobilité des étudiants internationaux de sexe masculin dans le monde (Institut de statistique de l'UNESCO, 2018). C'est ce qu'indiquait en 2014 le Bureau canadien de l'éducation internationale en précisant que 55 % des étudiants internationaux au Canada étaient des hommes.

LA MIGRATION AUX ÉTUDES : LA SINGULARITÉ DU CAS CANADIEN

Dans le cas canadien, un ensemble de règles, de principes, et de privilèges définissent a priori les étudiants internationaux. L'octroi à la fois d'un permis d'études et d'un visa d'étudiant y démontre le caractère singulier. En ce qui a trait au permis d'étude, il précise à la fois la durée du statut légal et les conditions d'employabilité d'un étudiant international, à savoir le type d'emploi et le nombre d'heures de travail que ce dernier peut assurer.

Le cadre juridique

Pour mieux contextualiser, c'est à partir de 2002 que la législation canadienne¹ introduit la notion de permis d'études pour les « étudiants étrangers ». La loi précise que l'octroi du permis d'études concerne uniquement les « étudiants étrangers » qui sont inscrits à un cours ou à un programme d'études qui excèdent une durée maximale de six (6) mois. En 2005, de nouvelles modifications ont été apportées pour simplifier la demande des « étudiants étrangers » en leur permettant alors de recevoir un permis d'études valide correspondant à la durée de leur étude et en les autorisant aussi à changer de programmes d'études. Avec la mise en place du Programme de travail hors campus (PTHC) en 2006, les étudiants étrangers peuvent travailler hors campus jusqu'à 20 heures par semaine durant leurs études. Par ailleurs, c'est à compter du 22 novembre 2014 que le bureau de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a commencé à délivrer des permis de travail ouvert pour le ou la conjoint.e. Ce permis de travail ouvert est de type restrictif, donc soumis à un ensemble de conditions. Par exemple, le demandeur du permis de travail ouvert doit prouver « qu'il est l'époux ou le conjoint de fait d'un titulaire de permis d'études qui étudie à temps plein² ». Aussi la validité du permis de travail est assujettie à la période de validité du permis d'études de l'époux.³

1. Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-2002-227.pdf>

2. Immigration R. et C.C., Immigration R. et C.C., 2014, « Programme de mobilité internationale : Politique générale, concurrence et économie » : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/travailleurs-etrangers/codes-dispense/politique-generale-concurrence-economie.html>

3. Idem

Par ailleurs, le permis de travail délivré n'autorise pas l'accès à un espace d'enseignement académique.

LA DISTINCTION DES PERMIS : QUELLES CONSÉQUENCES SUR LE COUPLE ?

Le cadre juridique qui entoure les étudiants internationaux tel que nous l'avons évoqué dans le précédent point nous permet de comprendre les inégalités qui entourent la réalité des étudiants internationaux en termes de différenciation de sexe. La distinction des permis, qui entraîne sans nul doute une forme d'asymétrie sociale (Tahon, 2004) au sein du couple, a été prise en compte dans notre recherche. En effet, nous nous sommes intéressés à mieux cerner comment l'immigration et l'émigration peuvent être vécues différemment par l'homme (l'étudiant) et la femme travailleuse (la conjointe), et ce notamment selon les espaces sociaux. D'une part, l'étudiant, attaché à l'université, se trouvera dans un milieu social relativement valorisé. D'autre part, la femme sera affectée à un milieu de l'emploi souvent très peu valorisé⁴, surtout en termes de salaire.

Dès le départ, il semble que dans de pareilles conditions, le privilège du statut dès le départ revient à l'homme (l'étudiant) contrairement à la femme (la conjointe-travailleuse). De cette distinction statutaire, plusieurs questions spécifiques viennent se greffer à notre question de départ. Dans un contexte où 1) les hommes étudient à plein temps, 2) les frais de scolarité ne cessent d'augmenter au Canada et ce notamment pour les étudiants internationaux⁵, 3) le nombre d'heures travaillées doit se limiter à 20 heures par semaine, comment *l'économie domestique* (Weber, 2013), c'est-à-dire l'allocation des ressources, est-elle répartie au sein de la *maisonnée* (Weber, 2013)? Comment sont financées les études de ces étudiants au Canada? S'agit-il d'un arrangement (Goffman, 2002 [1977]) ou d'un financement par la conjointe compte-

tenu par ailleurs que l'étudiant ne peut pas gagner suffisamment vu la charge des études et le temps accordé pour le travail à temps partiel?

De ce fait, il est de bon ton de se pencher sur la trajectoire des immigrantes en couple dans une logique pré-migratoire et post-migratoire. Le but étant de démontrer que certain dispositif, tel le sexisme peut « avoir une influence considérable sur la stratégie familiale post-immigration » (Ben Soltane, 2017: 45).

LE CADRE D'ANALYSE

La vie de couple paraît être à plusieurs égards traversée par des rapports sociaux et en particulier des rapports sociaux de sexe. En ce sens, on pourrait se demander, par exemple, comment le projet migratoire fut-il construit? Est-ce un projet du couple? Ce projet s'inscrit-il dans une *stratégie résidentielle* (Kabbanji, Levatino et Ametepe, 2013)? Dans la mesure où le statut des conjointes des étudiants internationaux au Canada est associé à un permis de travail et que celles-ci sont donc définies comme des « travailleuses », le paradigme de « consubstantialité des rapports sociaux » (Kergoat, 2009) semble le plus justifié pour appréhender la question des rapports sociaux des sexes dans ce contexte. D'autant que la situation des femmes immigrantes est bien souvent conditionnée à partir de dispositifs légaux (Morokvasic, 2013).

LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

À travers cette recherche, je poursuis un trois objectifs. Dans un premier temps, il s'agira pour moi de comprendre les mécanismes/stratégies mis en place par les étudiants internationaux pour maintenir les liens conjugaux dans un contexte de migration. Puis, dans un deuxième temps, d'analyser comment le contexte de migration lié aux études chez les étudiants internationaux haïtiens participe à la reconfiguration des liens conjugaux. Et enfin, de faire ressortir la reconfiguration des rapports sociaux de sexe chez les couples d'étudiants internationaux haïtiens au Canada.

LA MÉTHODOLOGIE

Comme je l'ai énoncé précédemment, le but de ma recherche consiste à comprendre et à analyser les éventuelles transformations ou reconfigurations des

4. Très peu valorisé en raison des emplois disponibles pour les immigrants qui n'ont aucun diplôme du Canada (généralement les immigrants des pays du Sud). Soulignons par ailleurs, qu'il existe à ce sujet, un débat actuellement sur la déqualification et la reconnaissance des diplômes des immigrant.e.s au Canada. Ce qui fait, que beaucoup d'immigrant.e.s sont obligé.e.s d'occuper de petits emplois pour répondre à leurs besoins. Voir entre autres les dépêches : (Fragasso-Marquis, 2018; Radio Canada International, 2018)

5. Au Canada en général les frais de scolarité ont augmenté de 3,3% pour l'année de 2018 (Government of Canada, 2018)

Séance 2 : Processus migratoires - Enjeux familiaux et conjugaux

rapports sociaux de sexe chez les étudiants internationaux en situation de couple à partir de leurs représentations. Dans une telle perspective, notre travail se veut donc une recherche qualitative, c'est-à-dire une recherche qui invite « à comprendre ou à découvrir le sens ou la signification d'un phénomène et à le décrire » (Fortin, 2010 : 4). Parmi les différents scénarios qu'on peut rencontrer au niveau des couples formés d'étudiants internationaux. J'ai opté pour des couples hétérosexuels dont l'homme est l'étudiant et la femme est la conjointe accompagnante.

Afin de mieux répondre à mes objectifs, j'effectuerai des entretiens semi-dirigés individuels pour éviter le caractère trop fermé ou trop général qui caractérise d'autres types d'entretien. Comme le souligne Gaudet et Robert (2018), les entretiens semi-directifs « sont utiles pour amener les participants à décrire leurs expériences en profondeur, pour explorer leurs représentations et pour documenter des trajectoires de vie » (Gaudet et Robert, 2018 : 32). Ces entretiens semi-directifs seront abordés sous la forme de récits de vie (Burrick, 2010 : 9) afin de mieux comprendre le parcours biographique et la trajectoire des participants.

EN GUISE DE CONCLUSION

En guise de conclusion, je pense que cette recherche contribuera à la réflexion sur la législation canadienne actuelle en matière d'immigration sur les étudiants internationaux et leurs conjoints. Aussi, à un niveau plus théorique, ce travail pourrait favoriser le débat sur la question d'économie familiale (Weber, 2013) et sur la notion d'hommes pourvoyeurs (Martuccelli, 2006).

RÉFÉRENCES

- Amazan, W. 2015. Immigration et insertion professionnelle : Le cas des Haïtiens arrivés au Québec après le tremblement de terre de 2010, mémoire de maîtrise en sociologie, Montréal, Université de Montréal.
- Ben Soltane, S. 2017. Comprendre la confluence du genre, de la race et de la charge familiale pour mieux intervenir sur l'intégration des immigrantes Maghrébines au Québec, *Diversité Canadienne- Canadian Diversity*, 14(2), 43-47.
- Bureau canadien de l'éducation internationale. 2018. La voix des étudiants : résultats nationaux du Sondage des étudiants internationaux du BCEI de 2018. https://cbie.ca/wp-content/uploads/2018/08/Student_Voice_Report-FRE.pdf
- Bureau canadien de l'éducation internationale. 2019. Une autre année record pour l'éducation internationale au Canada - CBIE. <https://cbie.ca/fr/une-autre-annee-record-pour-leducation-internationale-au-canada-2/>
- Burrick, D. 2010. Une épistémologie du récit de vie. *Recherches qualitatives*, (8), 7-36.
- Fortin, M. 2010. Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives (collaboration J. Gagnon)(2^e éd.). Montréal: Chenelière Éducation (1^{re} éd. 2006).
- Fragasso-Marquis, V. 2018. Améliorer la reconnaissance des diplômes étrangers, une urgence pour le Québec, https://quebec.huffingtonpost.ca/2018/03/26/reconnaissance-diplomes-etrangers-idq_a_23395376/
- Garneau, S. 2006. Les mobilités internationales à l'ère de la globalisation : une comparaison sociologique des carrières spatiales et des socialisations professionnelles d'étudiants français et québécois, thèse de doctorat en sociologie, Lyon, Université de Lyon 2
- Gaudet, S., & Robert, D. 2018. L'aventure de la recherche qualitative : Du questionnement à la rédaction scientifique. University of Ottawa Press.
- Gouvernement du Canada. 2018. Impact économique de l'éducation internationale au Canada. <https://www.international.gc.ca/education/report-rapport/impact-2017/index.aspx?lang=fr>
- Government of Canada, S. C. 2018. Frais de scolarité pour les programmes menant à un grade, 2018-2019. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180905/dq180905b-fra.htm>
- Goffman, E. 2002 (1977), L'arrangement des sexes, La dispute.
- Icart, L. 2006. Haïti-en-Québec : Notes pour une histoire. *Ethnologies*, 28(1), 45. <https://doi.org/10.7202/014148ar>
- Institut de statistique de l'Unesco. 2018. Statistiques UIS. Éducation : Étudiants internationaux dans le pays d'accueil par continent d'origine. UNESCO website: <http://data.uis.unesco.org/?lang=fr&SubSessionId=49da75de-33c7-4406-a947-bc5efdf04808&themetreeid=-200#>
- Institut de statistique de l'Unesco. 2019. La mobilité des étudiants internationaux. <http://uis.unesco.org/fr/uis-student-flow>
- Kabbanji, L., Levatino, A., & Ametepe, F. 2013. Migrations internationales étudiantes ghanéennes et sénégalaises : caractéristiques et déterminants. *Cahiers québécois de démographie*, 42(2), 303. <https://doi.org/10.7202/1020611ar>

- Kergoat, D. 2009. Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux. Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination, 111-125.
- Martuccelli, D. 2006. Forgé par l'épreuve : l'individu dans la France contemporaine. Armand Colin.
- Morokvasic, M. 2013. Les oiseaux de passage sont aussi des femmes.... In Les théories de la migration (Victor Piché, p. 249-269). France: Ined.
- Radio Canada International. 2018. Le Québec et la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger : « doit » mieux faire selon l'IdQ. <http://www.rcinet.ca/fr/2018/03/26/le-quebec-et-la-reconnaissance-des-diplomes-obtenus-a-letranger-doit-mieux-faire-selon-lidq/>
- Sayad, A. 1999. La double absence, Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, 327 p.
- Tahon, M.-B. 2004. Sociologie des rapports de sexe (Vol. 28), Presses de l'Université d'Ottawa.
- Weber, F. 2013. Penser la parenté aujourd'hui : la force du quotidien, Éditions Rue d'Ulm.



SÉANCE 3

COMPOSITION ET RECOMPOSITION DES LIENS FAMILIAUX

L'INFLUENCE SUR LA FAMILLE ADOPTIVE D'UN CONTACT VIRTUEL ET DES RETROUVAILLES ENTRE LES PERSONNES ADOPTÉES À L'INTERNATIONAL ET LEUR FAMILLE BIOLOGIQUE

par **Johanne Thomson-Sweeny**

Johanne Thomson-Sweeny est candidate à la maîtrise en travail social à l'Université de Montréal.

Pour la joindre : johanne.thomson-sweeny@umontreal.ca

LA QUÊTE DES ORIGINES EN ADOPTION

La quête des origines en contexte d'adoption représente le moment où les personnes adoptées vont « réaliser une requête formelle pour des informations sur leurs origines [...] et vont faire des efforts concrets pour rentrer en contact avec leur famille biologique » (traduction libre, Müller et Perry, 2001 : 9). Se questionner sur son histoire avant son adoption fait partie de la trajectoire adoptive chez les personnes adoptées (Palacios et Brodzinsky, 2010), mais la quête des origines n'est pas « obligatoire » à leur développement (Tieman, Van der Ende et Verhulst, 2008). Les personnes adoptées qui souhaitent et vont réaliser une quête des origines proviennent d'environnements socioéconomiques différents et leurs motivations, pouvant être autant externes qu'internes, vont variées (March, 1995). Ces différences expliquent les multiples façons dont la quête des origines peut être réalisée et vécue.

En adoption internationale, des facteurs d'ordre politique, géographique, bureaucratique, linguistique et culturel peuvent rendre la quête des origines plus difficile (Wrobel, Grotevant, Samek et von Korff, 2013). Des exemples de tels facteurs sont la difficulté d'accès aux documents et aux ressources, de même que les différences linguistiques et culturelles avec le pays d'origine et la famille biologique.

La quête des origines est aujourd'hui complexifiée par deux enjeux : lorsque les personnes adoptées n'ont pas entamé elles-mêmes la recherche et lorsqu'elle est réalisée à travers les nouvelles technologies de communication (NTC). Les NTC sont définies comme étant « Internet, les médias sociaux, le courriel et les messageries textes » (Black, Moyer et Goldberg, 2016 : 1). Les répercussions de l'utilisation des NTC dans le cadre de recherche des origines peuvent être bouleversantes et déstabilisantes pour les personnes adoptées et leur

environnement familial (MacDonald et McSherry, 2013; O'Brien, 2013).

TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION EN CONTEXTE D'ADOPTION

La littérature scientifique rapporte plusieurs avantages de l'utilisation des NTC dans le cadre de la quête des origines et des retrouvailles. Par exemple, grâce aux NTC, les relations familiales peuvent être créées rapidement (Haralambie, 2013). Internet permet la communication en temps réel, ce qui peut faciliter le partage des informations courantes entre les familles adoptives et les familles biologiques (Black, Moyer et Goldberg, 2016). Ces moyens virtuels peuvent aussi atténuer les difficultés en lien avec les distances géographiques (O'Brien, 2013).

Par contre, comme inconvénients, le contact imprévu à travers les NTC n'offre pas aux personnes retrouvées le temps de bien s'informer, de décider ce qu'elles veulent savoir, mais aussi si elles désirent un contact (MacDonald et McSherry, 2013). Greenhow, Hackett, Jones et Meins (2015) constatent que le contact avec la famille biologique peut engendrer de la confusion et des sentiments forts pour les différentes personnes concernées, comme la peur et le sentiment d'être anéanti. Black, Moyer et Goldberg (2016) rapportent que pour les parents adoptifs, l'intrusion de la famille biologique dans leur vie privée et familiale peut être un facteur d'anxiété.

Une seule étude semble traiter de l'influence des NTC en contexte spécifique d'adoption internationale. Aroldi et Vittadini (2017) ont rencontré des professionnels œuvrant en adoption internationale en Italie. Ces derniers rapportent que le fait de ne pas avoir de soutien, de médiation, ainsi que la rapidité de la mise en relation par les médias sociaux sont des facteurs de risques pour les jeunes adoptés qui sont en contact avec leur famille biologique à travers les NTC.

Il existe peu d'études et d'écrits sur la question des NTC en contexte d'adoption, et encore moins dans le cadre d'adoptions internationales. Notre étude explore la réalité en contexte d'adoption internationale auprès des adultes adoptés selon leur point de vue. Cet angle particulier permet de combler les vides scientifiques, car les études recensées ne prennent pas en considération

de manière approfondie le point de vue des personnes adoptées. Ce sont plutôt majoritairement les parents adoptifs, la famille adoptive en général ou les professionnels qui en sont les sujets (Aroldi et Vittadini, 2017; Black, Moyer et Goldberg, 2016; Greenhow, Hackett, Jones et Meins, 2015; MacDonald et McSherry, 2013).

MÉTHODOLOGIE

Afin de mieux comprendre l'influence d'un contact avec la famille biologique à travers les NTC chez les adultes adoptés, une méthodologie qualitative a été employée. Huit entrevues individuelles ont été réalisées avec des adultes adoptés à l'international ayant vécu un contact avec leur famille biologique à travers les médias sociaux. Tous les premiers contacts ont eu lieu à travers Facebook. Deux personnes ont été contactées par leur famille biologique et cinq les ont elles-mêmes contactées. Une participante a été contactée par une personne qu'elle pensait être de sa famille biologique, mais qui, après investigation, ne l'était pas. Pour comprendre de manière plus approfondie notre sujet, deux discussions de groupe avec des adultes adoptés n'ayant pas nécessairement vécu cette réalité ont aussi été réalisées. L'analyse phénoménologique interprétative (API) a été retenue comme cadre d'analyse. Pour ce type d'analyse, ce qui importe est plutôt l'interprétation que font les participants des différents enjeux que ces enjeux eux-mêmes. Le cadre de l'API permet d'explorer les phénomènes à travers le sens qui leur est donné par les individus (Smith, Flowers et Larkin, 2009).

Les discours ont été analysés selon une analyse thématique et pour cet article, quatre thèmes principaux seront présentés. Ils expliquent les manières dont les familles adoptives peuvent vivre le contact à travers les NTC et les retrouvailles, mais aussi les façons dont elles peuvent influencer le vécu des personnes adoptées.

L'INFLUENCE SUR LES FAMILLES ADOPTIVES D'UN CONTACT VIRTUEL AVEC LA FAMILLE BIOLOGIQUE

Difficultés du vécu des personnes adoptées en lien avec leur famille adoptive

Les répondantes¹ rapportent l'incompréhension de la part de leur famille adoptive en lien avec leur quête des origines et des retrouvailles. Cette incompréhension pouvait rendre leur vécu plus complexe. Certaines répondantes ne se sentaient pas soutenues et d'autres ont caché leurs communications avec les membres de leur famille biologique. La quête des origines et les retrouvailles peuvent soulever un sentiment de conflit de loyauté, de culpabilité et de honte. Par exemple, une participante des discussions de groupe a réalisé une quête des origines sans le dire à sa mère adoptive, mais elle rapporte avoir eu le sentiment de la trahir.

Le soutien et l'accompagnement familial

Malgré ces difficultés, plusieurs participantes mentionnent que le soutien et l'accompagnement de leur famille adoptive dans leurs démarches ont facilité leur expérience. Les répondantes nomment parmi l'aide reçue les conseils donnés par leurs proches, l'accompagnement au pays d'origine, la traduction, l'aide financière, l'aide pour la planification du voyage au pays d'origine, l'écoute et le soutien émotionnel.

Influence sur les relations familiales

En ce qui concerne l'influence sur les relations familiales, les participantes rapportent qu'elles ont pu ouvrir la discussion sur leur adoption et avoir un vrai dialogue avec les membres de leur famille adoptive grâce au contact virtuel et aux retrouvailles. Malgré les difficultés que certaines ont nommées, la plupart des répondantes soulèvent que les relations avec les membres de leur famille adoptive se sont développées et approfondies.

Mieux outiller les parents adoptifs

Des participantes aux discussions de groupe soulèvent le besoin pour les parents adoptifs d'être mieux outillés afin de soutenir davantage leur enfant adopté

à travers l'expérience de la quête des origines et des retrouvailles. Les participantes sont préoccupées par le manque de connaissance, d'ouverture et d'informations sur différents enjeux associés à l'adoption internationale, dont la quête des origines et les retrouvailles chez leurs propres parents adoptifs. Un participant, Maxence, note que les parents adoptifs devraient être prêts à l'éventualité où leur enfant adopté veuille trouver sa famille biologique.

POUR ALLER PLUS LOIN, MIEUX SOUTENIR LES FAMILLES ADOPTIVES

Les discours recueillis révèlent que les participantes ne sont pas les seules à être touchées par le contact virtuel avec leur famille biologique. Les membres de la famille adoptive ont aussi leur propre expérience de l'évènement. Les études réalisées montrent que les parents adoptifs ont des préoccupations en lien avec le contact entre leur enfant adopté et sa famille biologique. Les discours de certaines répondantes de la présente étude montrent que ces inquiétudes existent aussi pour les parents dont l'enfant est maintenant adulte.

Des répondantes mentionnent que certains parents adoptifs n'avaient jamais envisagé l'éventualité d'un contact virtuel et de retrouvailles avec la famille biologique. Ce contact virtuel imprévu peut être choquant pour ceux qui n'avaient jamais pensé que leur enfant adopté pourrait vouloir connaître ses origines, entrer en contact virtuel avec la famille biologique et les rencontrer. Mieux outiller les parents adoptifs en lien avec leurs préoccupations pourrait favoriser un meilleur soutien parental.

Les professionnelles en adoption devraient s'informer de la meilleure façon d'inclure la famille adoptive dans le processus de soutien à la personne adoptée, afin d'éviter de possibles répercussions familiales. En étant mieux informées des possibles difficultés familiales, ces professionnelles seront mieux équipées pour travailler sur les liens familiaux avec les personnes adoptées et leur famille adoptive.

1. Afin de mieux représenter l'échantillon, le féminin sera utilisé lorsqu'il sera question des personnes qui ont participé à l'étude, soit 75 % de participantes pour les entrevues individuelles et 80 % de femmes dans le cas des groupes de discussion.

RÉFÉRENCES

- Aroldi, P. et Vittadini, N. 2017. « Children's rights and social media: Issues and prospects for adoptive families in Italy », *New media & society*, vol. 19, no 5, p. 741–749.
- Black, K. A., Moyer, A.M, et Goldberg, A. E. 2016. « From Face-to-Face to Facebook: The Role of technology and social media in adoptive family relationships with birth family members », *Adoption Quarterly*, vol. 19, no 4, p. 307-332.
- Greenhow, S., Hackett, S., Jones, C. et Meins, E. 2015. « Adoptive family experiences of post-adoption contact in an Internet era », *Child and Family Social Work*, p.1-9.
- Haralambie, A.M. 2013. « Use of social media in post-adoption search and reunion », *Capital University Law Review*, vol. 41, p. 177-235.
- MacDonald, M. et McSherry, D. 2013. « Constrained adoptive parenthood and family transition: adopters' experience of unplanned birth family contact in adolescence », *Child and Family Social Work*, vol. 18, p. 87–96.
- March, K. 1995. « Perception of adoption as social stigma: Motivation for search and reunion », *Journal of Marriage and Family*, vol. 57, no 3, p. 653-660.
- Müller, U. et Perry, B. 2001. « Adopted persons' search for and contact with their birth parents », *Adoption Quarterly*, vol. 4, no 3, p. 5-37.
- O'Brien, V. 2013. « Social networking, adoption and search and reunion », *Irish Social Worker*, p. 24-32. Repéré à http://researchrepository.ucd.ie/bitstream/handle/10197/4349/IASW_Adoption_2013_v2.pdf?sequence=1
- Palacios, J. et Brodzinsky, D. 2010. « Adoption research: Trends, topics, outcomes », *International Journal of Behaviour Development*, vol. 34, no 3, p. 270-284.
- Smith, J.A., Flowers, P. et Larkin, M. (2009). *Interpretative Phenomenological Analysis, theory, method and research*, London, Sage.
- Tieman, W., van der Ende, J. et Verhulst, F.C. 2008. « Young adult international adoptees' search for birth parents », *Journal of Family Psychology*, vol. 22, no 5, p. 678-687.
- Wrobel, G.M., Grotevant, H.D. Samek, D.R. et von Korff, L. 2013. « Adoptees' curiosity and information-seeking about birth parents in emerging adulthood: Context, motivation, and behavior », *International Journal of Behavioral Development*, vol. 37, no 5, p. 1-10.

FRÈRES ET SŒURS ADULTES DANS UN CONTEXTE DE RECOMPOSITION FAMILIALE : COMMENT ONT ÉVOLUÉ LEURS LIENS FRATERNELS ?

par Audrey Rosette

Audrey Rosette est candidate à la maîtrise en sociologie à l'Université de Montréal.

La présente communication porte sur les relations entre frères et sœurs adultes dans un contexte de recomposition familiale. Cette recherche exploratoire est toujours en cours et s'inscrit dans le cadre de mon mémoire de maîtrise en sociologie. Cette communication débutera par une mise en contexte de la thématique et des spécificités de ma recherche. Par la suite, j'exposerai la méthodologie de mon projet avant d'aborder trois des éléments qui sont ressortis lors de l'analyse préliminaire des données d'entretien. Enfin, je terminerai en exposant les prochaines étapes de l'étude.

MISE EN CONTEXTE

Les recompositions familiales ont toujours existé à travers le Canada. Si autrefois les familles recomposées se formaient après le décès d'un des conjoints, elles sont de nos jours le résultat d'une ou de plusieurs ruptures conjugales (Ministère de la Famille, 2014). Cette évolution s'est notamment amorcée en 1968 au moment de l'adoption de la Loi fédérale sur le divorce qui a favorisé l'émergence de nouvelles formes familiales, notamment la famille monoparentale et la famille recomposée (Parent, 2001).

En 1995, le nombre de familles recomposées au Québec était de 10,5 % (Ministère de la Famille et des Aînés, 2011), comparativement à 16 % en 2016 (Ministère de la Famille, 2018). Cependant, il est important de préciser que ces statistiques ne reflètent pas la réalité puisque les recensements ne comptabilisent pas les séparations des couples en union libres: ils incluent uniquement les couples divorcés et les enfants (de moins de 25 ans) présents au moment de l'enquête. Ces statistiques permettent donc d'apprécier de manière générale l'évolution de ces formes familiales à travers les années.

Indépendamment des enjeux sociaux et économiques qu'engendrent ces formes familiales sur les enfants (Saint-Jacques *et al.*, 2009), je conçois que les enfants se trouvant dans ces familles évoluent non seulement parmi diverses figures parentales, mais également fraternelles.

Ces transformations de la famille ont été abordées dans plusieurs recherches en psychologie et en sociologie, principalement autour de l'axe relationnel entre « parents-enfants-beaux-parents » dans les familles recomposées. Inversement, le peu d'études réalisées

Séance 3 : Composition et recomposition des liens familiaux

en sociologie sur la thématique des frères et des sœurs se sont majoritairement penchées sur les relations fraternelles à l'âge adulte auprès des « familles intactes »¹.

SPÉCIFICITÉS DE LA RECHERCHE

Étant donné que la fratrie est l'un des sous-systèmes familiaux les moins étudiés en sociologie et que les recherches existantes sur les fratries parmi les familles recomposées s'orientent vers les relations d'enfance et d'adolescence, ma recherche se propose de s'enquérir de l'évolution des relations fraternelles auprès d'adultes issus de familles recomposées.

Afin d'en apprendre davantage sur les relations entre frères et sœurs, je me suis intéressée : 1) au partage de l'espace et du temps durant l'enfance et l'adolescence à partir de l'ouvrage de Poittevin (2006) sur les relations entre les enfants des familles recomposées au moment de la corésidence ; 2) à la mémoire familiale telle qu'elle a été abordée dans les travaux de Favart (2007) auprès des fratries aux âges avancés ; et 3) aux différents types de mémoire selon les écrits de Halbwachs (1950) et Coenen-Huther (2000).

Généralement, les modalités de partage d'espace et du temps durant l'enfance et l'adolescence vont contribuer à établir – ou non – des expériences et des histoires communes, par extension une mémoire familiale. À ma connaissance, parmi les travaux abordant la mémoire familiale, aucune recherche ne porte sur d'autres formes familiales que celles des « familles intactes ». Cela présuppose, selon moi, que l'on aurait tendance à relier la mémoire familiale aux liens de sang, d'où l'intérêt pour les « familles intactes ». Or, il serait intéressant de s'enquérir du cas des frères et des sœurs adultes issus des familles recomposées et de savoir, comment – et si – le partage d'espace, du temps et la mémoire familiale jouent un quelconque rôle dans l'établissement des liens fraternels.

MÉTHODOLOGIE

Ma démarche méthodologique adopte une posture épistémologique interprétative, car je m'intéresse aux discours des participant.es et le sens qu'ils/elles donnent à leur relation fraternelle. Le recrutement des

participant.e.s a été fait par la technique « boule de neige » à travers mon réseau universitaire et les réseaux sociaux (forums en ligne, Twitter et Facebook). Pour la collecte des données, j'ai privilégié les récits de vie, car ils permettent de retracer le vécu et l'expérience des individus tout en m'offrant une plus grande souplesse dans l'ajustement de mes questions d'entretien.

Dans le cadre de cette recherche, les participant.es devaient être âgé.e.s entre 18 à 50 ans ; habiter à Montréal ; ne plus vivre au domicile parental ou avec ses frères ou ses sœurs, et enfin, avoir vécu au moins deux ans avec les membres de la fratrie recomposée.

CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANT.E.S

À l'issue de mon terrain, 14 individus ont participé à ma recherche, soit 6 hommes et 8 femmes âgé.e.s entre 20 et 50 ans. Les participant.e.s appartiennent à trois types de fratries. Parmi les 14 répondant.e.s, 5 proviennent de fratries de demis, c'est-à-dire les frères et sœurs qui ont un parent en commun, alors que 3 proviennent des fratries de quasis, c'est-à-dire une fratrie où les membres n'ont aucun parent en commun. Enfin, 6 d'entre eux proviennent de fratries mixtes, qui incluent les demis et quasis. 9 des participant.es ont vécu de manière permanente avec leur fratrie recomposée et 5 de manière intermittente. Concernant le lieu de la corésidence, 8 ont eu une corésidence au Québec, 5 à l'internationale (France, Sénégal, Tunisie et île Maurice) et un participant a eu une corésidence à la fois au Québec et à l'internationale (France).

ÉLÉMENTS D'ANALYSE

Une première lecture exploratoire des entretiens m'amène à mettre en évidence les trois éléments suivants.

La manière dont les individus qualifient leurs liens familiaux, au-delà des catégorisations statistiques

Lors des entretiens, j'ai été exposée aux différentes conceptions de la « famille recomposée » des participant.e.s. Ces conceptions divergent selon les participant.e.s ; pour certain.e.s, le questionnement « Est-ce que je viens d'une famille recomposée ? » semble être un aspect confus, car ils ne savent pas s'ils font partie d'une famille recomposée. Pour d'autres la « famille

1. Selon Statistiques Canada, on entend par « familles intactes », les familles qui comprennent tous les enfants biologiques et/ou adoptés des deux conjoints, qu'ils soient mariés ou en union libre.

recomposée » n'est pas considérée comme un terme adéquat parce qu'elle ne reflète pas la réalité des familles concernées. Par exemple, le répondant A. privilégie le terme « familles en parallèle », car, selon lui, on ne peut pas recomposer une famille qui n'a jamais existé initialement.

Par ailleurs, les étiquettes telles que les « demis » ou « quasis » frères/sœurs ne sont pas nécessairement marquées par une distance relationnelle entre les membres de la fratrie. Elle semble plutôt être un moyen d'apporter une précision sur le statut de l'autre lorsque Ego parle de sa fratrie en présence d'étrangers qui ne connaissent pas sa situation familiale. Pour d'autres, il n'est pas question de faire la distinction entre les frères/sœurs biologiques, les demis et les quasis. Il est à noter que ce discours est surtout porté par les participants qui décrivent avoir une relation harmonieuse avec leurs fratries.

Une autre précision s'ajoute aux étiquettes : le préfixe « quasi » n'a pas été employé lors des récits. L'utilisation des préfixes demis et quasis frères et sœurs se confondent dans les discours. Il semble que les catégorisations que la communauté scientifique utilise pour détailler et qualifier les liens fraternels ne sont pas connues et employées par les principaux concernés.

Enfin, le caractère électif des relations fraternelles est ressorti lors des entretiens. Ego élit celui et celle qu'il considère comme son frère ou sa sœur en fonction des ressemblances et des affinités partagées. Ego reconnaît aussi les rivalités et les divergences qui existent parmi les membres de sa fratrie. A priori, le facteur biologique ne semble pas toujours important pour désigner l'autre comme son frère ou sa sœur et intégrer son sentiment d'appartenance envers sa fratrie. Prenons l'exemple de la participante F qui vient d'une fratrie de quasis. Dans l'entretien, cette dernière explique avoir une relation beaucoup plus cordiale et harmonieuse avec son quasi-frère, qu'elle considère comme son frère biologique, qu'avec sa sœur biologique.

Les conditions entourant la recomposition familiale et leurs effets sur les relations entre frères et sœurs

Pour illustrer ce point, prenons la famille recomposée de J. qui vient d'une fratrie mixte. Sa famille recom-

sée s'est formée après le décès de la première femme de son père et du divorce de sa mère. Il estime que sa naissance a ancré le groupe fraternel (initialement composé de ses demi-frères aînés) tout en amenant une cohésion dans la famille. En outre, J. explique que ses frères et lui ont une relation cordiale et « fraternelle », parce que leurs parents les ont éduqués en intégrant la notion qu'ils sont une famille « normale ». Selon J., l'absence d'une figure beau-parentale, notamment avec l'absence de l'ex-conjoint de sa mère, joue aussi dans les rapports qui se sont installés entre ses parents, ses frères et lui.

Inversement, une recomposition familiale qui a lieu peu de temps après la séparation peut engendrer des frictions entre les enfants et leurs parents, avant de se déployer parmi les enfants qui cohabitent. Par exemple, la famille recomposée de M. s'est formée moins d'un an après la séparation de ses parents. Cela a amené un début de corésidence conflictuelle où, d'un côté, les relations entre la fratrie de M. s'étaient distendues avec leur père, et de l'autre, des rapports difficiles avec les nouveaux membres de la fratrie s'étaient installés. Après une longue période d'adaptation, M. décrit avoir développé des liens fraternels avec les enfants de sa belle-mère. Toutefois, elle explique qu'en grandissant, l'un de ses quasis frères s'est distancé et a limité les fréquentations familiales.

La fréquence et la qualité de la corésidence ont un impact sur les dynamiques relationnelles au moment de la cohabitation et même après le départ du domicile parental. Le participant H., par exemple, décrit avoir vécu une expérience plutôt difficile lors de la corésidence avec son beau-père et ses demi-sœurs. Ayant vécu avec sa mère et son beau-père de manière permanente, H. s'est longtemps retrouvé dans l'ombre de ses demi-sœurs en raison des traitements et attentions orientés vers ces dernières. Ce traitement différentiel ne l'a pas aidé à développer une « relation saine » avec ses demi-sœurs. Cette distance relationnelle est encore présente.

Par ailleurs, l'éloignement géographique ne favorise pas une cohabitation fréquente et, donc, semble ne pas faciliter l'établissement des liens fraternels. Prenons les cas de R. et L. Ils ont tous les deux des frères et des sœurs vivant à plusieurs kilomètres, ce qui a eu

Séance 3 : Composition et recomposition des liens familiaux

comme effet de créer des cohabitations intermittentes se limitant principalement aux vacances estivales. Les répondants R. et L. pensent que s'ils avaient vu plus fréquemment leur fratrie ou vécu ensemble de manière permanente ou régulière, ils auraient peut-être été en mesure de développer des liens concrets de proximité.

Mémoire familiale, oubli et temps passé avec la fratrie

Enfin, le dernier élément ressorti dans ma recherche exploratoire concerne la mémoire familiale. Comme explicité plus haut, la qualité, la fréquence et le type de corésidence vécue par Ego semblent avoir une influence sur la durée de la cohabitation, et donc, sur le temps partagé avec les frères et les sœurs. Ce temps passé ensemble comprend des événements d'ordre familial, personnel et contextuel ainsi que des souvenirs et histoires – par extension, de mémoire familiale. Cependant, plusieurs participants ont éprouvé des difficultés à retracer la mémoire familiale, car certains étaient encore très jeunes lorsque la recomposition familiale s'est produite. Pour d'autres, il est difficile de s'en souvenir, car les événements se sont passés il y a très longtemps.

Toutefois, je pense que l'oubli de certains participants renfermerait possiblement des éléments révélateurs sur les types de relations entretenus entre les membres de la fratrie au moment de la corésidence et actuellement. Il s'agit d'une piste que j'explorerai de manière plus approfondie dans mes analyses ultérieures. L'analyse portera sur les raisons qui régissent ces oublis ainsi que les limites des récits de vie, surtout lorsqu'il est question de s'enquérir des épisodes d'enfance ou d'adolescence auprès des personnes adultes.

PROCHAINES ÉTAPES DE L'ANALYSE

À l'aune de cette première lecture, j'ai constaté que les entretiens mettent en évidence les éléments entourant le partage d'espace et du temps ainsi que l'expérience lors de la cohabitation. Les prochaines étapes de la recherche se porteront sur une analyse approfondie de l'oubli ainsi que de l'histoire et de la mémoire familiale. D'autres éléments importants seront également pris en considération, soit l'origine migrante des participants ainsi que la trajectoire individuelle et du groupe frater-

nel. Au cours des entretiens, j'ai pu observer des spécificités relatives à leurs familles, ainsi que des pratiques sociales et des traditions propres à leur lieu d'origine, comme le confiage² au Sénégal. Il me semble qu'en prenant en considération ces spécificités culturelles et l'ordre du parcours migratoire, j'arriverai à mieux cerner les logiques et les dynamiques relationnelles entre les frères et les sœurs.

RÉFÉRENCES

- Coenen-Huther, J. 2000. La mémoire familiale : un travail de reconstruction du passé, Paris, Éditions L'Harmattan.
- Favart, É. 2007. Frères et sœurs, pour la vie ? : Les relations fraternelles à l'épreuve du temps, Éditions Cortext, S.l.: Jean-Marc Dubray.
- Halbwachs, M. 1997 (1950). La mémoire collective, Albin Michel.
- Ministère de la Famille. 2018. Caractéristiques et évolutions récentes des familles au Québec. <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle-famille-vol6-no2-ete2018.pdf>
- Ministère de la Famille. 2014. Les familles recomposées au Québec : qui sont-elles ? . <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle-famille-automne-2014.pdf>
- Parent, C. 2001. L'adaptation et l'évaluation d'une intervention préventive conçue pour les couples de familles recomposées, thèse de doctorat en service social, Laval, Université de Laval.
- Poittevin, A. 2006. Enfants de familles recomposées, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Sagna, R., R. Sandri, et P. Momar Gueye. 2018. « Confier un bébé au Sénégal : réflexions sur les pratiques traditionnelles et les nouvelles formes de « confiage » », dans Le bébé et son berceau culturel, Ères, p. 107-18.
- Saint-Jacques, M., A. Gherghel, S. Drapeau, M. Gagné, C. Robitaille et É. Godbout. 2009. « La diversité des trajectoires de recomposition familiale », Politiques sociales et familiales, no 96, p. 27-40.

2. Selon Sagna *et al.*, (2018), le confiage est la pratique dans laquelle les enfants sont confiés à d'autres personnes – autres que les parents biologiques – qui agiront comme des parents sociaux.

ADOPTER UN ENFANT PRÉSENTANT UN TRAUMA COMPLEXE : LA NAISSANCE D'UN LIEN PARENTAL SOUFFRANT

par Karine Tremblay

Karine Tremblay est étudiante à la maîtrise en travail social à l'Université du Québec en Outaouais.

Pour la joindre : karinetremblay2016@gmail.com

Ce texte permet de présenter une partie des résultats de ma recherche portant sur le trauma secondaire vécu par les parents adoptifs Banque-mixte, adoptant un enfant présentant les symptômes d'un trauma complexe, par l'entremise de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Je partirai du postulat que ces enfants représentent un très petit nombre des enfants pris en charge par la DPJ (2018) et que l'enfant placé en banque-mixte s'y retrouve parce que son parent n'est pas en mesure d'en assurer le développement (MSSS, 2010).

Au départ, j'ai choisi le cadre théorique de la théorie de l'attachement. On sait qu'un enfant n'ayant pas obtenu de son parent une réponse apaisante face à une situation de détresse aura du mal à faire confiance à sa figure d'attachement, encore plus si c'est elle qui engendre la situation de détresse, par toute forme de comportement de maltraitance. S'en suivront des enfants aux types d'attachements anxieux-ambivalent, anxieux-évitant, ou même désorganisés (Dugravier et Barbey-Mintz, 2015). À elle seule, cette théorie n'explique pas tous les enjeux liés à l'histoire traumatique de l'enfant. C'est pour cette raison que j'ai choisi

d'agrandir ma lunette et d'y ajouter la notion du trauma complexe. Cook *et al.* (2005) définissent le trauma complexe comme les différentes expériences de maltraitance vécues par l'enfant et leurs impacts sur son développement, tels que des difficultés d'attachement, de régulation de comportements et des émotions, entre autres.

Mais quels seront les impacts de ce trauma complexe sur le parent qui veut l'adopter? C'est Figley (1995) qui, le premier, démontre que de prendre soin d'une personne traumatisée peut épuiser émotionnellement, et qu'à cause de la proximité affective avec la victime, les membres de la famille peuvent aussi devenir des « victimes », ce qu'il appellera le trauma secondaire. Puisque très peu d'écrits scientifiques portent sur la réalité des parents adoptifs, j'ai voulu approfondir l'expérience précise de ces parents qui accueillent un enfant traumatisé et veulent devenir son parent.

MÉTHODOLOGIE

Douze participantes¹ (dix familles) ont été rencontrées pour une entrevue d'une heure trente à trois heures. La prémisse du recrutement des participantes reposait sur le fait qu'aucun diagnostic officiel n'existe pour déterminer à la fois le trauma complexe vécu par les enfants adoptés, ni pour le trauma secondaire dont les parents se sentent atteints. Les participantes ont été choisies à la lumière de leur propre évaluation des comportements difficiles de leur enfant, engendrant des problématiques dans l'instauration de la relation parentale. Elles ont aussi exprimé vivre divers symptômes physiques et psychologiques liés à ces difficultés. Ainsi, 9 femmes et 3 hommes ont été recrutés par l'entremise de groupes spécialisés en adoption au Québec. L'âge moyen des participantes est de 50 ans, il varie entre 38 et 60 ans. Sur l'ensemble, 7 participantes sont en couple, deux sont séparées ou divorcées et une est célibataire. La majorité des répondantes a un diplôme universitaire.

RÉSULTATS

Pour mieux comprendre l'expérience des parents, les questions ont porté sur quatre périodes de temps: (1) pré-adoptive; (2) placement de l'enfant; (3) apparition des difficultés, trauma secondaire du parent et aide recherchée obtenue; (4) aujourd'hui, demain et qu'est-ce que l'on changerait? Dans le présent texte, je n'aborderai qu'une partie de la 3e période, soit celle où les difficultés sont apparues et où le parent a développé un trauma secondaire.

Comportements des enfants

Ses participantes énumèrent divers diagnostics chez leurs enfants : trouble de l'attachement sévère, TDAH, syndrome Gilles de la Tourette, kleptomanie, trouble anxieux non spécifié, pica, dyslexie légère, dysphasie et dysorthographe modérée, TSA, troubles du comportement sévères, trouble de l'opposition, bipolarité. Globalement, les parents rapportent que leurs enfants ont d'importants défis relationnels avec eux, la fratrie, leurs pairs, etc., ainsi qu'une grande difficulté à tolérer les refus, les délais et la contrariété. Ils ont des compor-

tements d'opposition, de provocation, d'hyperactivité, d'impulsivité, de harcèlement, d'agressivité physique et verbale. Les participantes rapportent aussi des problèmes de sommeil chez leur enfant. Quotidiennement, presque toutes parlent de crises pouvant durer plusieurs heures, où l'enfant crie, frappe, mord, pince, crache, sacre, se frappe la tête sur les murs ou sur le ventre du parent. Ces crises peuvent persister pendant plusieurs années. Pour les participantes, le plus difficile est la violence physique et verbale envers elles, les autres enfants ou les animaux.

Trauma secondaire

Vivre quotidiennement avec un enfant qui fait des crises, qui peut être violent, qui se comporte d'une façon qui entraîne son rejet, qui nécessite une vigilance constante, peut entraîner des effets importants sur la santé physique et mentale des parents (Cairns, 2008). Quand ces effets s'accumulent, que le parent n'arrive plus à s'en dégager, on peut penser que le trauma secondaire s'installe. Une recherche faite auprès de familles d'accueil d'Angleterre, a fait ressortir que, le fait que l'enfant vive avec les parents (dans leur environnement familial, dans leur intimité) rend leur réalité différente de celle des intervenants pour qui existe une séparation entre milieu de travail et milieu de vie (Ottaway et Selwyn, 2016). Les participantes de ma recherche ont exprimé avoir peu d'espace pour récupérer, pour s'éloigner, pour se recentrer. Ainsi, le stress et l'hypervigilance s'avèrent être de la liste des effets les plus marquants chez toutes les participantes et sont omniprésents dans toutes les activités quotidiennes.

Émotions

La particularité du vécu émotif des parents adoptifs interrogés vient du fait que les émotions vécues sont à un degré vraiment élevé, et certaines étaient jusqu'alors complètement inconnues pour eux. Ces derniers rapportent vivre beaucoup d'émotions telles qu'une grande colère, de la culpabilité, de l'impuissance, de l'impatience, de la tristesse, de la honte. Ces symptômes sont tous inclus dans les symptômes du trauma secondaire reconnus par le National Child Traumatic Stress Network (2011). Les participantes déclarent aussi se sentir abandonnées par leur réseau,

1. Étant donné la majorité féminine de mon échantillon, j'emploierai le féminin pour parler des participantes.

personne n'étant pas là pour les aider et les soutenir. Elles sentent beaucoup de jugement de la part de leur famille, des intervenants, des gens en général, et ont le sentiment d'être incomprises par les autres. Les différents comportements de débordement et d'agressivité de leur enfant leur font vivre un sentiment d'incompétence et d'usure. Elles se disent désabusées, en perte d'espoir et vivent un sentiment d'échec. Les parents se sentent épuisés, avec le sentiment de porter un fardeau continu, de vivre une perte de contrôle personnel et ont peu d'énergie à mettre dans leur couple et auprès des autres enfants de la famille (lorsqu'il y en a), ce qui ressort aussi dans d'autres études (Follan et Mcnamara, 2014; Vasquez et Stensland, 2016).

Coûts financiers et temporels, sur la santé physique et mentale

Les participantes racontent comment elles ont dû aller cogner à de multiples portes pour avoir des services pour leurs enfants comme pour elles-mêmes : psychologue, orthophoniste, ergothérapeute, travailleuse sociale, psychoéducateur, tutrice scolaire, ostéopathe, physiothérapeute, services juridiques, répit, etc. Ces services, difficilement accessibles dans le système public dans un délai respectant l'urgence de leur situation, doivent souvent être recherchés au privé, ce qui engendre des coûts financiers importants. Mais ces rendez-vous prennent aussi un temps considérable dans l'horaire de la famille, donnant l'impression que l'essentiel du temps est consacré à cet enfant au détriment du reste : temps en famille, boulot, temps pour le couple ou pour soi. Il est important de noter ici que les participantes de mon étude ont rapporté des changements importants liés à leur santé physique et mentale, suite à l'intégration de l'enfant dans leur famille. La majorité de celles-ci reconnaissent que le stress considérable engendré par les difficultés vécues avec leur enfant se répercute sur tous les aspects de leur santé. Voici des problématiques de santé physique dont elles m'ont parlées : épuisement physique, inflammation chronique, maux de digestion, migraines, système immunitaire affaibli, perte ou prise de poids, pression artérielle et problèmes cardiaques, raideurs physiques, troubles du sommeil, plus grande prise de médicaments. Au niveau de la santé mentale, elles ont

nommé : dépression majeure, anxiété, problèmes de concentration, de mémoire, d'attention, trouble d'adaptation, augmentation générale du niveau de stress et de perte de contrôle, idées suicidaires.

Violence

La violence engendre énormément de peur chez certains parents : peur pour leur vie ou pour celle de leurs autres enfants, même pour des gens dans l'entourage de leur enfant. Les parents ont aussi peur de riposter, de perdre le contrôle. D'autres se sentent très vulnérables quand l'enfant devient violent, et ne savent pas comment réagir. Enfin, ils expriment une plus grande sensibilité émotionnelle, qui se manifeste au moindre stimulus. Malgré la compréhension de certains parents de l'histoire de violence de l'enfant et malgré l'amour ressenti, il semble que la violence de l'enfant soit la cause du placement de celui-ci en centre de réadaptation. Les parents n'en peuvent plus de se faire violenter.

« Mais la violence physique, non, ça ... Ça dépasse qu'est-ce que tu es capable d'accepter, tsé, tu vis quelque temps, puis tu dis : « Ah! Ça va passer, ça va passer! C'est mon enfant, ce n'est pas un monstre! » Puis il faut qu'on continue mais... Mais ce n'est pas une vie, tu ne peux pas vivre avec un enfant violent de même tout le temps, ça n'a pas de bon sens. Puis tsé, si ça avait été mon conjoint, je l'aurais sacré dehors avant. Je l'aurais sacré dehors, ça n'aurait pas pris de temps. Puis à ton enfant, tu ne peux pas faire ça, tsé. Mais c'est quand même inacceptable. »
(Participante 2)

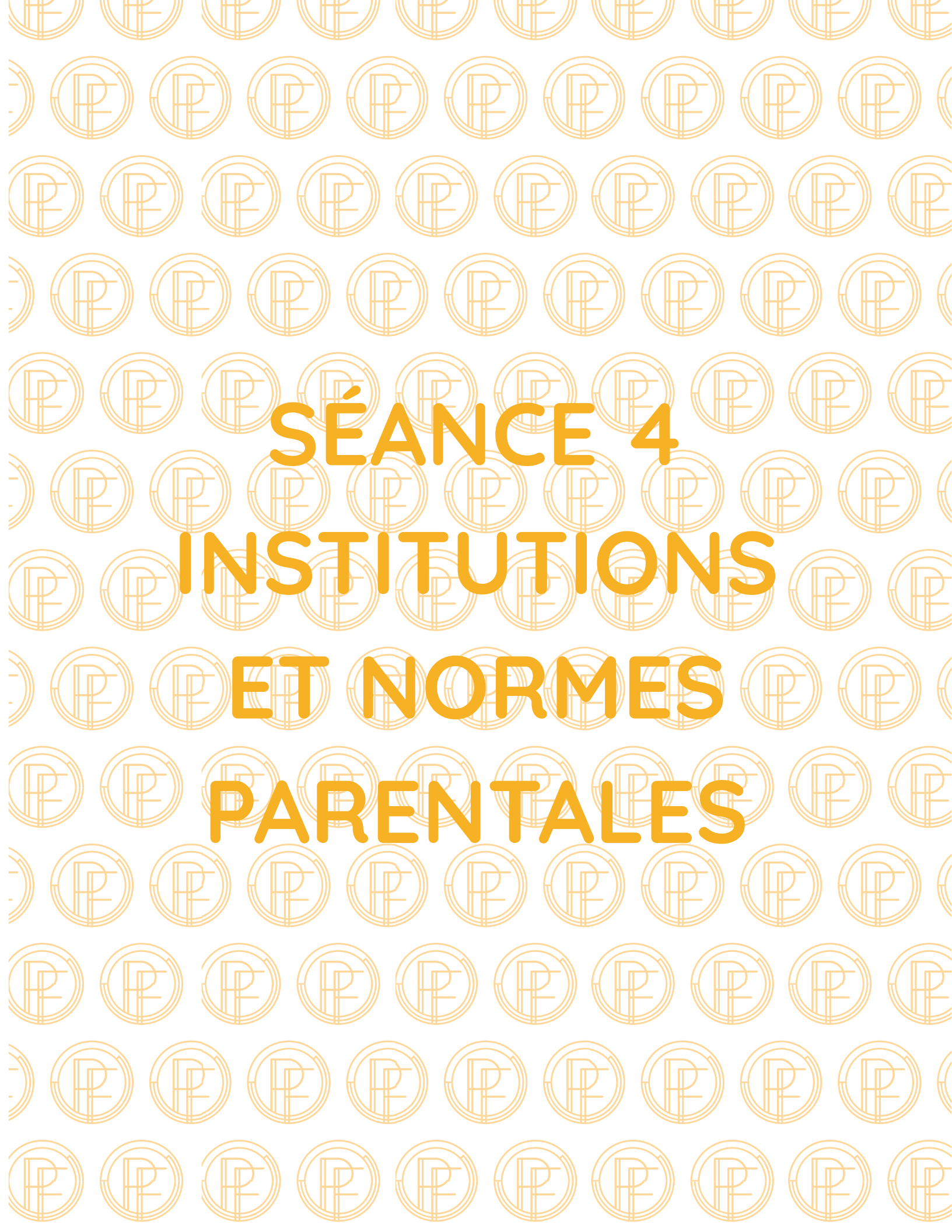
CONCLUSION

Prendre soin d'un enfant présentant un trauma complexe impose aux parents adoptifs des coûts financiers et temporels importants. Ceux-ci peuvent augmenter la charge émotionnelle déjà présente et s'ajouter, subséquemment, aux problèmes physiques et mentaux déjà associés au trauma secondaire. Ces difficultés pousseront les parents à aller chercher de l'aide pour arriver à survivre dans leur quotidien. Quand la violence envers eux-mêmes, perpétrée par leur enfant, s'ajoute au tableau, il est primordial d'agir avec diligence. La question de l'aide, peu abordée dans ce texte, est centrale dans ce qui devra être amélioré, car les parents rapportent ne

pas avoir obtenu l'aide dont ils avaient besoin. Pour ces parents, une aide qualifiée sur la question du trauma complexe et du trauma secondaire aurait pu faciliter leur expérience. Enfin, le trauma secondaire, à lui seul, n'explique pas toutes les difficultés des parents. Il ne faut pas oublier un élément central de leur expérience qui est la souffrance, une souffrance toujours présente, qui s'installe dans l'établissement du lien de filiation, se répercutant sur leur identité comme parent. L'enfant souffre, les parents souffrent. À la lumière des expériences racontées, il semble prioritaire que la société accompagne ces familles, car, comme le dit un proverbe sénégalais : « Ça prend tout un village pour élever un enfant ». Un des objectifs fondamentaux de l'adoption est d'offrir à l'enfant un milieu familial où il pourra s'enraciner et grandir, se développer et devenir un adulte responsable et partie prenante de la société (Brodzinsky, 2011). Pour ce faire, il est important de s'occuper des parents qui accueillent ces enfants à besoins particuliers, pour éviter que les difficultés vécues par leurs enfants ne viennent aussi les traumatiser et entraîner une rupture d'adoption. « Plus le parent sera accueilli et entendu, plus il saura à son tour accueillir son enfant » (Marinopoulos, 2017 : 160). En amont, il faut aussi se souvenir qu'une meilleure préparation des parents face à la réalité des traumatismes complexes vécus par leur enfant, ainsi qu'une formation aux situations de crises seraient essentiels pour contribuer à la prévention du trauma secondaire.

RÉFÉRENCES

- Brodzinsky, D. M. 2011. « Children's understanding of adoption: Developmental and clinical implications », *Professional Psychology: Research and Practice*, vol. 42, no 2, p. 200-207.
- Cairns, K. 2008. « Enabling Effective Support: Secondary Traumatic Stress and Adoptive Families », dans *The emotional experience of adoption: A psychoanalytic perspective*, New York, NY, US, Routledge/Taylor & Francis Group, p. 90-98.
- Cook, A., J. Spinazzola, J. Ford, L. Cheryl, M. Blaustein, M. Cloitre, R. R. Derosa, R. Hubbard, R. Kagan, J. Liautaud, K. Mallah, E. Olafson et B. A. Van Der Kolk. 2005. « Complex Trauma in Children and Adolescents », *Psychiatric Annals*, vol. 35, no 5, p. 390-398.
- Direction de la protection de la Jeunesse. 2018. « La cause des enfants tatouée sur le coeur, Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/Directeurs provincianu 2018 ».
- Dugravier, R. et A.-S. Barbey-Mintz. 2015. « Origines et concepts de la théorie de l'attachement », *Enfances & Psy*, vol. 66, no 2, p. 14-22.
- Figley, C. R. 1995. *Compassion Fatigue : Coping With Secondary Traumatic Stress Disorder In Those Who Treat The Traumatized*, Coll. « Brunner/Mazel Psychosocial Stress Series », New York, NY, Routledge.
- Follan, M. et M. Mcnamara. 2014. « A Fragile Bond: Adoptive Parents' Experiences of Caring for Children With a Diagnosis of Reactive Attachment Disorder », *Journal of Clinical Nursing*, vol. 23, no 7-8, p. 1076-1085.
- Marinopoulos, S. 2017. « Pour une politique préventive. Prendre soin de la famille dès l'arrivée de l'enfant », *Spirale*, vol. 82, no 2, p. 158-163.
- Ministère de la santé et des services sociaux. 2010. « Manuel de référence sur la protection de la jeunesse ».
- National Child Traumatic Stress Network. 2011. *Secondary Traumatic Stress: A Fact Sheet for Child-Serving Professionals*. <http://www.nctsnet.org/print/1342>
- Ottaway, H. et J. Selwyn. 2016. 'No-one told us it was going to be like this': *Compassion fatigue ans foster carers*.
- Vasquez, M. et M. Stensland. 2016. « Adopted Children with Reactive Attachment Disorder: A Qualitative Study on Family Processes », *Clinical Social Work Journal*, vol. 44, no 3, p. 319-332.



SÉANCE 4
INSTITUTIONS
ET NORMES
PARENTALES

VIOLENCE CONJUGALE ET CAPACITÉS PARENTALES : UNE ANALYSE DU DISCOURS DANS LES EXPERTISES PSYCHOSOCIALES EN MATIÈRE FAMILIALE

par **Alexandra Vincent**

Alexandra Vincent est candidate à la maîtrise en service social à l'Université d'Ottawa.

Une proportion importante des situations de litiges en matière familiale implique des antécédents de violence conjugale, qui persistent souvent après la séparation (Haselschwerdt et al., 2011). L'intervention du système sociojuridique dans ces situations est déterminante, notamment lorsqu'il s'agit de décider des modalités de garde et d'accès des enfants faisant l'objet d'un litige entre les parents. Dans ces situations, une expertise psychosociale ou psycholégale peut être ordonnée afin d'évaluer les capacités parentales des parents et d'éclairer le juge dans sa décision. Dans un contexte où la coparentalité et la garde partagée sont présentées par un grand nombre d'acteurs sociojuridiques comme le modèle idéal de plan parental (Côté et Gaborean, 2015), les juges et les expert.e.s psychosociaux et psycholégaux auraient tendance à trancher en fonction du principe de l'égalité entre les parents, au nom du meilleur intérêt de l'enfant (Godbout, 2014). De plus, pour la majorité des expert.e.s, la violence conjugale ne serait pas un facteur influençant les recommandations relatives aux arrangements en matière de garde et

d'accès (Jeffries, 2016; Silberg et al., 2013). D'ailleurs, il serait courant que les expert.e.s dissocient les capacités parentales des pères de leurs comportements de violence et de contrôle et ne tiennent pas compte de l'impact de la violence sur les capacités parentales des mères victimes (Jeffries, 2016). Cela pose des enjeux considérables quant à la sécurité et au bien-être des femmes et des enfants victimes de violence conjugale. À notre connaissance, il n'existe aucune étude québécoise portant sur l'analyse des capacités parentales en contexte de violence conjugale dans les expertises psychosociales et psycholégales en matière familiale.

RECHERCHE

Cette recherche vise à mieux comprendre comment les expert.e.s mobilisent la notion de capacités parentales dans leur évaluation des familles dans les contextes de violence conjugale. Elle se base sur l'analyse documentaire de quinze rapports d'expertise psychosociale ou psycholégale en matière familiale produits entre 2010 et 2018 dans le cadre d'un litige de garde d'enfant et

de droits d'accès, dont les deux parents sont évalués et dont la mère est victime de violence conjugale. Les rapports ont été analysés selon le cadre méthodologique de l'analyse féministe critique du discours et avec le modèle tri-dimensionnel de l'analyse critique du discours développé par Fairclough (1995) qui consiste à faire : 1) l'analyse textuelle; 2) l'analyse du contexte dans lequel le document ou les discours ont été produits et 3) l'analyse sociale, qui cherche à expliquer le contexte socioculturel dans lequel les documents ou les discours sont créés et utilisés, de même que leurs impacts. De l'analyse de ces rapports émergent des constats quant aux thèmes et tendances présents dans le discours des expert.e.s lorsqu'il s'agit d'évaluer les capacités parentales des parents en contexte de violence conjugale.

La violence comme un conflit symétrique

L'analyse des rapports d'expertise fait ressortir que la violence conjugale est souvent niée, minimisée ou décontextualisée. Ainsi, les éléments relatifs au vécu de violence conjugale sont mis à l'écart ou qualifiés de « conflit » ou « incident » entre les parents, et ce, même lorsque le plumitif¹ de l'ex-conjoint violent ou le rapport de police relatant les événements de violence fait partie des documents consultés par l'expert.e. L'analyse de la situation-problème et des solutions envisagées sont basées sur le principe d'une responsabilité égale entre les parents qui s'engagent à faire des efforts, à s'ajuster et à développer une « saine coparentalité » afin d'éviter de placer l'enfant dans un conflit de loyauté. De plus, pour la majorité des rapports analysés, l'évaluation des capacités parentales et de la relation parent-enfant est réalisée sans considération de l'impact des conduites parentales de violence du conjoint violent et des impacts de ces dernières sur la relation mère-enfant. Bref, cette analyse résumant la situation familiale en un « conflit » ou « conflit sévère de séparation » mène les expert.e.s à formuler des recommandations quant aux modalités de contact, de garde et d'accès qui risquent

1. Le plumitif est un registre public comprenant des informations sur les procédures réalisées et les décisions rendues dans les dossiers judiciaires en matière civile, criminelle et pénale de l'ensemble des tribunaux du Québec.

de ne pas tenir compte de la dangerosité de la situation.

Un bon parent, un parent amical²

Outre l'exploration de certaines qualités des parents et des caractéristiques liées à la routine de chacun avec l'enfant, l'évaluation des capacités parentales repose principalement sur le degré d'ouverture à la communication envers l'autre parent et l'attitude favorable quant au maintien du lien de l'enfant (accès élargis, garde partagée) à ce dernier. La coparentalité s'impose comme un principe primordial, auquel doivent répondre favorablement les parents pour une évaluation positive de leurs capacités parentales. Cela pose un enjeu considérable, car en contexte de violence conjugale et post-séparation, les mères victimes de violence peuvent être perçues plus hostiles, alors que les pères violents cherchent justement à maximiser leurs contacts avec la mère, et donc sont perçus comme ouverts et de bonne foi (Meier, 2003).

CONCLUSION

En somme, considérant que les juges en Chambre de la famille suivent les recommandations des experts dans plus de 90 % des situations (Saini, 2008), il s'avère nécessaire d'approfondir les connaissances quant aux enjeux de la pratique de l'expertise lorsqu'il est question d'évaluer les capacités parentales des parents dans des contextes où la violence et le contrôle sont présents. Ces questions sont d'autant plus importantes en raison du fait que les expert.e.s psychosociaux et psycholégaux contribuent « de façon significative à l'élaboration d'une jurisprudence essentiellement fondée sur le meilleur intérêt de l'enfant et les besoins spécifiques des enfants » (Roy *et al.*, 1994).

2. Comme le rapporte Godbout (2014), l'importance du maintien de liens significatifs entre l'enfant et ses deux parents est soutenue par deux principes énoncés à l'article 16(10) de la Loi sur le divorce, soit le maximum de contacts et la notion de parent amical. Ainsi, « en rendant une ordonnance conformément au présent article, le tribunal applique le principe selon lequel l'enfant à charge doit avoir avec chaque époux le plus de contact compatible avec son propre intérêt et, à cette fin, tient compte du fait que la personne pour qui la garde est demandée est disposée ou non à faciliter ce contact ». (Article 16(10), Loi sur le divorce).

RÉFÉRENCES

- Côté, D. et F. Gaboreau. 2015. « Nouvelles normativités de la famille : la garde partagée au Québec, en France et en Belgique », *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 27, no 1, p. 22-46.
- Fairclough, N. 1995. *Critical discourse analysis: The critical study of language*, Londres, Longman.
- Godbout, E. 2014. *La représentation sociale des juges et des experts concernant le meilleur intérêt de l'enfant dont la garde est contestée*, thèse de doctorat en service social, Québec, Université Laval.
- Haselschwerdt, M.L., J.L. Hardesty et J.D. Hans. 2011. « Custody evaluators' beliefs about domestic violence allegations during divorce: Feminist and family violence perspectives », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 26, no 8, p. 1694-1719.
- Jeffries, S. 2016. « In the best interests of the abuser: Coercive control, child custody proceedings and the "expert" assessments that guide judicial determinations », *Laws*, vol. 5, no 1, p. 14.
- Loi sur le divorce, Art. 16(10)
- Meier, J. S. 2003. « Domestic violence, child custody, and child protection: Understanding judicial resistance and imagining the solutions », *American University Journal of Gender, Social Policy & the Law*, vol. 11, no 2, p.657.
- Roy, N., L. Gelinat et B.M. Knoppers. 1994. « Étude empirique du processus d'expertise en droit québécois en matière de garde, d'accès et de protection de la jeunesse », *Ottawa L. Rev.*, vol. 26, p. 579.
- Saini, M.A. 2008. « Evidence base of custody and access evaluations », *Brief Treatment and Crisis Intervention*, vol. 8, no 1, p. 111.
- Silberg, J., S. Dallam, et E. Samson. 2013. « Crisis in Family Court: Lessons From Turned Around Cases ». Final Report submitted to the Office of Violence Against Women, Department of Justice.

L'ENTONNOIR DE L'ACTIVATION : L'IMPLICATION DES MÈRES DANS LES ORGANISMES ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE

par **Annabelle Berthiaume**

Annabelle Berthiaume est candidate au doctorat à l'École de travail social de l'Université McGill.

Pour la joindre : annabelle.berthiaume@mail.mcgill.ca

CONTEXTE

En raison de leur position à l'intersection des sphères économique et domestique, les femmes sont doublement interpellées dans les politiques contemporaines associées à la perspective d'investissement social. En effet, d'un côté, les politiques d'activation visent la réintégration ou l'intégration des femmes sur le marché du travail (Daly, 2011; Eichhorst, Konle-Seidl, 2008) et de l'autre, les programmes de soutien à la parentalité au sein des politiques familiales visent à faciliter la transition vers la parentalité et à améliorer le bien-être et le développement de leur enfant (Daly, 2013).

Dans cet article, je défendrai l'idée selon laquelle l'activation, principe généralement lié à l'emploi, se retrouve également dans les programmes entourant l'intervention auprès des enfants et des familles. Cette activation se définit par l'idée de mise en action, de responsabilisation individuelle, en s'adressant aux parents, et donc de facto particulièrement aux mères,

à travers ce que Mary Daly (2013) a identifié comme les politiques de soutien à la parentalité. Ces politiques sont définies comme une « suite de ressources et de mesures qui visent à éduquer les parents à propos de l'éducation de leur enfant et, à un niveau plus interventionniste, de les engager dans des activités visant à modifier leur approche en matière de gestion et de contrôle du comportement de leurs enfants » ([ma traduction] p.223). Bien que leur orientation spécifique et leurs traditions culturelles varient d'un pays à l'autre, ces politiques témoignent d'un « tournant de la parentalité » en faveur d'une plus grande implication de l'État dans la manière dont les parents élèvent leurs enfants (Martin, 2014; 2015; Knijn et Hopman, 2013).

Pour observer comment cette notion d'activation se présente dans l'intervention enfance – famille, je me suis intéressée, dans le cadre de ma thèse, aux activités liées au développement de la petite enfance et/ou au support à la parentalité à l'aide de l'expérience de

Séance 4 : Institutions et normes parentales

mères et d'intervenantes dans les organismes publics, philanthropiques et communautaires. Les mères et intervenantes rencontrées avaient participé ou travaillé dans une vaste gamme d'activités : discussions thématiques de groupe (nutrition, saines habitudes de vie, préparation à l'école, etc.), répit familial, comité de parents, etc. dans un quartier dit défavorisé de Montréal.

MÉTHODOLOGIE

Cette présentation est élaborée à partir des matériaux suivants :

- **Observations participantes** (assemblée générale table de quartier, bénévolat, participation à des comités)
- **14 entrevues semi-dirigées avec des intervenant.e.s** (11 femmes vs 3 hommes) qui travaillent en première ligne (n=7) ou impliqué.e.s dans l'organisation communautaire du quartier (n=7)
- **16 entrevues semi-dirigées avec des mères** utilisatrices de services en lien avec l'enfance ou la famille dans le quartier

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Mes recherches m'ont permis d'observer comment l'idée d'activation dans les programmes destinés aux enfants et aux familles interpelle les mères de manière particulière, et ce, malgré le fait que les représentations de la parentalité tendent à se présenter plus souvent sans attente spécifique liée au genre. Notamment, elle s'illustre par une invitation, pour les mères éduquées et dotées d'un certain capital social, à s'impliquer à partir de leur statut de parent et à prendre part à la vie communautaire dans le quartier. En même temps, les mères plus pauvres ou marginalisées sont invitées à « s'activer » en investissant davantage leur propre rôle parental. Ultiment, les mères pauvres ou marginalisées deviennent la cible des interventions non seulement des organismes, mais également des initiatives de mères impliquées dans le quartier, sans que les premières aient de pouvoir de définition sur ce qui leur est proposé. C'est en analysant cette dynamique que l'on peut observer un « entonnoir de l'activation » vers les mères plus pauvres et marginalisées du quartier.

Encourager la parentalité active par l'implication

Les activités liées aux connaissances et aux capacités des parents sont centrales dans les organismes ou les programmes liés au développement des enfants et au soutien à la parentalité. C'est d'ailleurs généralement la première raison pour les mères interrogées pour laquelle elles fréquentent les services enfance-famille. Or, ces activités ne représentent pas le seul espace de définition des normes parentales. L'implication bénévole dans les organismes ou dans le quartier est également un moyen de valoriser l'autonomie des parents à travers une « parentalité active » ou « engagée », qui, lorsqu'elle ne permet pas uniquement aux parents de se doter des services qu'ils et elles voudraient avoir pour eux et elles-mêmes ou leur enfant, s'intègre souvent au continuum de services destinés aux familles du quartier.

Par exemple, cela se traduit dans un organisme de première ligne qui encourage les parents à s'y engager afin de redonner à leur tour. On invite notamment les parents à participer à la programmation en donnant des ateliers en fonction de certains thèmes dans lesquels ils sont spécialisés (massage pour bébé, aromathérapie, etc.) ou en effectuant différentes tâches plus ou moins qualifiées (ménage du printemps, cuisine, transport, etc.).

À l'échelle du quartier, le comité de parents mis en place il y a quelques années est également un endroit où se manifeste cette parentalité active. Le comité de parents – regroupant que des mères au moment de mes observations – organise des activités familiales dans le quartier : échange de vêtements pour les enfants, pique-nique familial, etc. Pour les représentant.e.s des services locaux et de la table de concertation, le comité de parents jouit d'une solide réputation et constitue un exemple réussi de participation citoyenne.

« Activer » les mères

Bien qu'il existe une volonté de « dé-gener » l'intervention auprès des parents pour inclure les hommes dans les services enfance-famille et les encourager à investir leur rôle de parent, force est de constater que les femmes sont toujours plus nombreuses à fréquenter ces services, et à « s'activer » dans les organismes et le quartier. Or, pour les mères impliquées, cette identité de mère active représente une sorte de paradoxe.

D'un côté, leur engagement dans les organismes et dans le quartier leur permet de briser l'isolement, surtout durant la grossesse et les premières années de la maternité. En organisant des événements qui leur ressemblent ou en participant à des activités, les mères renforcent leur sentiment d'appartenance au quartier. Cela leur donne également l'occasion de rester en contact avec le personnel éducatif dans l'environnement immédiat de leur enfant et d'avoir, par exemple, des suivis plus serrés de la part de l'école ou du service de garde. Leur engagement dans la communauté devient, en quelque sorte, le prolongement dans l'espace public de leur rôle de mère, en plus d'être cohérent avec leurs valeurs d'entraide et de communauté. Sans être trop politique ou militante, la maternité active représente un moyen d'exprimer leurs opinions politiques dans leur quotidien.

En même temps, cette implication participe, d'un autre côté, à l'augmentation de leur charge de travail. Par exemple, Olga, mère d'une enfant d'âge primaire, sent bien que son implication est liée à sa socialisation de femme, et à ce qu'elle identifie comme une pression à performer un rôle de mère :

On est exigeant comme société par rapport à "comment tu nourris ton enfant, comment tu l'élèves, es-tu fin, es-tu ci, es-tu ça?" Et on se sent obligé d'être extrêmement performant dans notre manière d'élever nos enfants. Puis vu qu'on travaille toutes beaucoup, c'est comme OK, comment je fais pour me déculpabiliser peut-être un peu de ne pas être tant là avec mon enfant? Alors ma job est communautaire. Je fais des trucs bénévolement, je m'implique au niveau des enfants, mais mon enfant me suit! Quand je vais faire du bénévolat à l'école, Léa est avec moi. Elle fait du bénévolat avec moi. (...) OK, si j'avais un fils, peut-être que je me sentirais un peu moins mal d'y faire faire du bénévolat (...) T'as l'impression que tu perpétues quelque chose pis on se sent un petit peu coupable de ne pas être autant avec nos enfants qu'on le voudrait parce qu'on est obligé de se taper le travail à temps plein. Des fois, moi j'aimerais ça travailler juste deux jours par semaine, puis m'occuper de faire des bons petits plats, m'occuper de la maison pour qu'on soit bien chez nous puis que ce soit

pas tout le temps le rush pis qu'on court pas comme des malades mentals!

Comme la plupart des mères rencontrées, Olga m'a parlé ouvertement du partage inégal de la charge de travail à la maison, incluant de la charge mentale, notion popularisée sur les réseaux sociaux avec la diffusion de la bande dessinée « Fallait demander » par Emma en 2017.

« Activer » quelles mères ?

Un regard plus attentif sur le groupe des mères « actives » dans les organismes et dans le quartier permet également de constater qu'elles bénéficient de ressources et d'un capital social spécifique, notamment d'une éducation postsecondaire (souvent un diplôme universitaire) et d'une plus grande autonomie financière. Pour celles qui travaillent, la plupart ont une certaine flexibilité d'horaire leur permettant d'assister à des activités en journée ou de libérer du temps pour organiser des activités. Comparativement aux mères plus pauvres ou marginalisées que j'ai rencontrées, les mères impliquées partagent également un capital social et des marqueurs identitaires qui façonnent leur vision de la maternité et du voisinage et qui sont bien souvent partagés avec les intervenant.e.s dans les services. Par exemple, elles valorisent une certaine façon de s'alimenter (plus saine ou équilibrée), un mode de vie (sans cigarette, sans voiture, ou valorisant l'activité physique) ainsi que certaines valeurs entourant l'éducation et la famille qui guident leur façon d'éduquer leur enfant, mais également leur organisation d'activités communautaires dans le quartier. Leur engagement dans les organismes ou dans le quartier est central dans leur identité de mère. Elles se présentent d'ailleurs souvent comme des « mères engagées », ou des « citoyennes et mères ».

LA PARENTALITÉ ACTIVE COMME FORME D'EMPOWERMENT ?

On pourrait penser que la mise en action des mères dans les services liés au développement des enfants et au soutien à la parentalité est susceptible de favoriser l'autonomie des mères. En effet, l'empowerment des mères actives semble évident à première vue. Une

Séance 4 : Institutions et normes parentales

grande majorité d'entre elles témoignent avoir bénéficié du soutien des intervenant.e.s et avoir gagné en confiance dans certains aspects de leur vie parentale. En plus d'obtenir des réponses à leurs questions, elles gagnent souvent une forme de reconnaissance à travers leur implication, créent des liens et deviennent même des modèles au sein du quartier. Le contexte et le processus dans lesquels elles sont impliquées suggèrent toutefois une vision plus nuancée. Leur implication témoigne également d'une cristallisation des rôles de genre, au sein desquels les mères se sentent épuisées par une pression à performer. Comme le témoignait Olga, les opportunités de participation offrent peu ou pas de ressources discursives et pratiques pour renégocier les rôles de genre au sein ou à l'extérieur de leur couple et de leur modèle familial.

Le potentiel d'empowerment est encore moins clair dans le cas des mères plus marginalisées ou plus pauvres (ce qui sera exploré davantage dans ma thèse). En effet, leurs témoignages suggèrent qu'elles sont plutôt invitées à mieux s'investir dans leur rôle de mère, en participant par exemple aux activités et en adoptant certaines normes parentales à la maison. Il apparaît alors que la définition des normes parentales entourant l'activation s'effectue à travers un « entonnoir », dans lequel ce transfert de la norme est en partie effectué par les mères elles-mêmes. En effet, les mères « actives » jouent un rôle important dans la prestation de services, mais également dans la prise de contact avec d'autres mères, imprégnées de marqueurs identitaires culturels distinctifs. Et c'est là que nous pouvons envisager une polarisation des mères entre elles lorsque des programmes et des interventions – même bien intentionnés – correspondent davantage à la culture et à la situation des femmes de la classe moyenne, renforçant ainsi la marginalisation et l'exclusion sociale de celles à qui ils sont le plus destinés.

RÉFÉRENCES

Daly, M. 2011. « What Adult Worker Model? A Critical Look at Recent Social Policy Reform in Europe from a Gender and Family Perspective », *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, vol. 18, no 1, p.1–23.

Daly, M. 2013. « Parenting support: another gender-related policy illusion in Europe? », *Women's Studies International Forum*, vol. 41, no 3, p.223–230.

Eichhorst, W., et R. Konle-Seidl. 2008. *Contingent Convergence: A Comparative Analysis of Activation Policies*. IZA Discussion Papers 3905, Institute for the Study of Labor (IZA), Bonn. <https://ideas.repec.org/p/iza/izadps/dp3905.html>

Emma. 2017. *Fallait demander*. <https://emmaclit.com/2017/05/09/repartition-des-taches-hommes-femmes/>

Knijn T. et M. Hopman (avec C. Martin, I. Ostner et M. Daly). 2013. *The turn to parenting in four European Welfare states*, Working paper for the Impalla-Espanet International Conference, Building Blocks for an Inclusive Society, Luxembourg.

Hopman, M. et T. Knijn. 2015. « The 'turn to parenting': paradigm shift or work in progress? », *International Journal of Child Care and Education Policy*, vol. 9, no 1.

Martin, C. 2014. « Être un bon parent » Une injonction contemporaine, Rennes, Presses de l'EHESP.

Martin, C. 2015. « Parenting Support in France: Policy in an Ideological Battle-field », *Social Policy and Society*, vol. 14, no 4, p.609–20.

CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-BIEN-ÊTRE... QUE VIVENT LES MÈRES ET LES PÈRES D'AUJOURD'HUI?

par Karine Sauvé

Karine Sauvé est candidate au doctorat en psychologie à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Concilier Famille-Travail-Bien-être, est-ce possible pour les parents d'aujourd'hui? Comment parvenir à jongler au quotidien avec les demandes multiples et non coordonnées des contextes de vie sans risquer l'épuisement? Dans un monde marqué par le culte de l'urgence, de la performance et de la multiplication des attentes de réussite, comment les pères et les mères de nos jours perçoivent-ils cette conciliation? Ces questions se posent avec insistance (Aubert, 2003). De surcroît, la documentation scientifique disponible semble indiquer que la façon dont est vécue la conciliation famille-travail (CFT¹) pourrait avoir d'importantes répercussions sur le quotidien des parents et celui des enfants, engendrant ainsi des conséquences notables sur la santé physique et mentale de tous les membres de la famille : Les répercussions soulevées précédemment concernant la santé physique et mentale de tous les membres de la famille incluent le manque de temps, le stress, l'irritabilité, l'anxiété, la frustration, les tensions, les conflits entre conjoints ou collègues, les problèmes de santé physique, etc. (Bigras et coll. 2009; St-Amour,

Laverdure, Devault et Manseau, 2005). (Bigras et coll. 2009; St-Amour, Laverdure, Devault et Manseau, 2005). À la suite des changements observés dans la société, notamment l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, l'augmentation et la valorisation de l'engagement paternel, la diversification des modèles familiaux et des types d'emploi, la CFT est devenue un sujet d'actualité au cœur des préoccupations sociales (Dubeau et coll., 2014; Beeman, Desjardins, Goulet et Rose, 2006).

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE CONCERNANT LA CFT

Tel que mentionné, la CFT est un enjeu majeur auquel sont mesurées les familles d'aujourd'hui. Elle a d'importantes répercussions sur la santé physique et mentale des familles et ceci est considérablement documenté. Les stratégies disponibles permettant une meilleure CFT ainsi que les impacts de celle-ci sont aussi abondamment analysés dans la documentation scientifique, mais sous l'angle du travail. Effectivement, il est possible d'observer que « l'expérience famille » est quant à elle peu abordée. Pronovost (2003) souligne d'ailleurs que, bien que le sujet de la conciliation travail-famille

1. Dans le but d'alléger le texte, l'abréviation CFT sera dorénavant utiliser lorsqu'il sera question de la « conciliation famille-travail ».

fasse partie du discours public, il n'en demeure pas moins que l'articulation des rôles de ces deux mondes se réalise essentiellement dans l'espace privé, reposant encore énormément sur l'adaptation des individus aux exigences du travail. De plus, dans la mesure où l'atteinte d'un équilibre entre les différentes sphères de la vie est une condition essentielle à la santé des individus et de leur famille, il y a certainement lieu de revoir la problématique de la CFT sous l'angle privé, soit l'angle famille.

En complémentarité à cela, il est mentionné que la moitié (50 %) des parents salariés (pères et mères) ont *souvent* ou *toujours* l'impression de courir toute la journée pour faire ce qu'ils ont à faire (Lavoie, 2016) et ce, en dépit des mesures de CFT disponibles en milieu de travail. De surcroît, Schneewind et Kupsch (2006) soulignent que les recherches en psychologie sont majoritairement centrées sur les déficits de la CFT (manque de temps, stress, etc.), alors que les bienfaits associés à un juste équilibre ont, quant à eux, été peu recensés. C'est notamment pour ces raisons qu'il est pertinent de s'attarder au vécu et à l'expérience des parents vivant avec les défis de la CFT.

En gardant en trame de fond les différents systèmes écologiques conçus par Bronfenbrenner en 1979, il y a lieu de permettre aux parents de prendre un temps pour réfléchir entre autres aux moyens disponibles autour d'eux, spécifiquement en regard de leurs réalités vécues (Bronfenbrenner, 2005). Assurément, l'ensemble des facteurs (personnels, familiaux, économiques, culturels, géographiques, politiques, etc.) sont susceptibles d'influencer le développement et l'adaptation d'un parent travailleur (Bronfenbrenner, 2005) et cela met en relief toute l'influence qu'apporte l'interaction entre ce dernier et son propre environnement, en fonction du contexte déterminé où il évolue (Larose, Terrisse, Lenoir et Bédard, 2005; Cloutier et coll., 2005; Parent et coll., 2008). Les capacités d'adaptation sont ainsi issues de l'équilibre entre les forces et les faiblesses de l'individu, et les occasions et les risques rencontrés avec son environnement (St-Onge, Deschênes et Renaud, 2010; Larose et coll., 2005; Bronfenbrenner, 2005).

LES OBJECTIFS ET LA MÉTHODOLOGIE

En tenant compte des études recensées et des limites de celles-ci sur l'état des connaissances actuelles, il appert clairement que c'est un sujet de société et qu'il est pertinent d'étoffer l'analyse de la problématique. Puisque l'expérience des parents ne semble pas avoir été considérée dans les recherches concernant la CFT, il y a lieu d'aller creuser autour du vécu des familles pour mieux comprendre leur expérience et ainsi identifier les enjeux et les défis pour les parents, en fonction de ce qu'eux y voient. Cette posture de recherche qui s'insère dans une démarche réflexive permettra d'apprécier comment les familles d'aujourd'hui se sentent de devoir conjuguer les sphères famille-travail et des effets que cela a sur leur bien-être.

De plus, considérant que plusieurs recherches rapportent que le fait d'avoir des enfants en bas âge est un défi incontournable relié à la CFT (Bigras et coll. 2009; Lavigueur, Coutu et Dubeau, 2008; Lavoie, 2016; Pronovost, 2007; Roy, 2010; Tremblay, Najem et Paquet, 2006), il devient intéressant de questionner les parents d'enfants d'âge préscolaire afin d'en apprendre davantage sur leur expérience personnelle.

Globalement, ce projet de recherche vise à mieux comprendre le vécu des parents en regard de la problématique de la CFT. La question de recherche du présent projet est donc « Comment les parents (mères et pères) ayant au moins un enfant âgé entre 1 et 5 ans perçoivent-ils leur réalité en matière de CFT ? ». Plus spécifiquement, les objectifs sont les suivants: 1) décrire comment les parents se représentent leur CFT; 2) décrire comment ils l'actualisent; et 3) décrire le regard qu'ils posent sur les stratégies qu'ils ont adoptées.

Puisque cette recherche qualitative a pour but d'élargir les connaissances théoriques et expérientielles sur les notions de CFT en se centrant plus précisément sur la sphère privée du vécu de mères et de pères de jeunes enfants, la méthode utilisée a été l'entrevue semi-structurée. En redonnant de l'importance à une démarche qui se veut réflexive, l'entrevue semi-structurée permet l'examen de données marquées par la perception qu'a le sujet de sa propre expérience en matière de CFT (Savoie-Zajc, 2009). Or, seize parents (8 couples hétérosexuels, donc 8 pères et 8 mères),

ayant au moins un enfant âgé entre 1 et 5 ans et vivant dans les régions de l'Outaouais et de Montréal, ont été rencontrés individuellement. Plus spécifiquement, les principaux thèmes abordés dans le cadre de ces entrevues semi-dirigées concernent le vécu des parents en regard des défis de la CFT, des valeurs et croyances qu'ils ont envers ces thèmes, des moyens et des ressources autour d'eux qui influencent la conciliation, de même que leur regard réflexif sur leur vécu personnel concernant leur CFT.

RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

Les résultats préliminaires font ressortir certaines distinctions entre les mères et les pères qui témoignent néanmoins que la charge mentale pour ces parents est notable, que les discours publics dictant les attentes sont fortement intégrés par ceux-ci, qu'il est ardu d'arriver à un équilibre sain et qu'il est difficile de prendre soin de soi, du couple et de la famille en même temps. Il va sans dire qu'un sentiment de culpabilité est nommé et que le stress ressenti a un effet de débordement significatif sur les enfants notamment en termes de disponibilité mentale, plus grande impatience envers les comportements dérangeants, etc. De plus, les entrevues démontrent que l'aspect réflexif a bel et bien eu un effet et que ce moment passé à discuter de la CFT les a aidés à observer une réalité avec laquelle ils vivent eux-mêmes tous les jours, mais sans s'y arrêter afin de prendre conscience de son impact sur leur vie.

En terminant, il est à mentionner que nous souhaitons obtenir des données qui amèneront ultérieurement des retombées significatives au niveau de la connaissance, certes, mais il est également souhaité que cela étayera une réflexion collective sur ce sujet qui est plus que d'actualité, c'est un enjeu social.

RÉFÉRENCES

- Aubert, N. 2003. *Le culte de l'urgence. La société malade du temps*. Paris : Éditions Champs Flammarion.
- Beeman, J, Desjardins, L., Goulet, N. et Rose, R. 2006. «Personne ne doit choisir entre la famille et le travail ! Un regard féministe sur la conciliation famille emploi-études», Comité Conciliation famille-emploi-études, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, Condition féminine Canada.
- Bigras, N, Blanchard, D., Bouchard, C., Lemay, L., Tremblay, M., Cantin, G. Guay, M-C. (2009). *Stress parental, soutien social, comportements de l'enfant et fréquentation des services de garde*. *Enfances, Familles, Générations*. 10, 1-30.
- Bronfenbrenner, U. 2005. *Making human beings human: Bioecological perspectives on human development*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications Ltd.
- Cloutier, R., Gosselin, P., et Tap, P. 2005. *Psychologie de l'enfant*, 2e édition. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Dubeau, D. et coll. 2014. *Inscrire les pères à l'agenda des politiques publiques : un levier important pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Montréal : Le Regroupement pour la valorisation de la paternité. 100p.
- Fortin, M-F. & Gagnon, J. 2016. *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives (3e éd.)*. Montréal : Chenelière éducation.
- Larose, F., Terrisse, B. Lenoir, Y. et Bédard, J. 2005. *Approche écosystémique et fondements de l'intervention éducative précoce en milieux socioéconomiques faibles. Les conditions de la résilience scolaire*. *Brock Education*, 13, 2, pp.56-80.
- Lavigueur, S., Coutu, S., et Dubeau, D. 2008. *Rapport de recherche : Les compétences des parents et les ressources qui les aident*. Université du Québec en Outaouais. Groupe de recherche QEMVIE-UQO.
- Lavoie, A. 2016. *Les défis de la conciliation travail-famille chez les parents salariés. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015*. Québec : Institut de la statistique du Québec. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/conciliation-travail/conciliation-travail-famille.pdf>
- Parent, C., Drapeau, S., Brousseau, M., et Pouliot, E. 2008. *Visages multiples de la parentalité*. Québec : Presse de l'Université du Québec.
- Pronovost, G. 2003. « Famille et travail : deux mondes à réconcilier ». *Bulletin de liaison du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec*. 4 (1).

Séance 4 : Institutions et normes parentales

- Pronovost, G. 2007. Le temps dans tous ses états : temps de travail, temps de loisir et temps pour la famille à l'aube du XXI^e siècle. Enjeux publics. IRPP Vol. 8, 1. Repéré à <http://bel.uqtr.ca/653/1/6-19-1843-20070207-1.pdf>
- Roy, M. 2010. Paroles d'acteurs : Garde des enfants, congés parentaux et services aux personnes : Alternatives ou complémentarité des mesures. *Revue Interventions économiques*, 41. 10p.
- Savoie-Zajc, L. 2009. L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* (5^e éd., pp. 337-360). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Schneewind, K. A. et Kupsch, M. 2006 « Perspectives psychologiques de la recherche sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle », *La revue internationale de l'éducation familiale*. 1-19. pp. 9-30. DOI 10.3917/rief.019.0009
- St-Amour, N., Laverdure, J., Devault, A. et Manseau, S. 2005. *La difficulté de concilier travail-famille : ses impacts sur la santé physique et mentale des familles québécoises*. Québec : Institut national de la santé publique du Québec.
- St-Onge, S., Deschênes, S. et Renaud, S. 2010. Analyse de la relation entre les dispositions personnelles et le conflit travail-famille. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 65-4, pp. 609-631.
- Tremblay, D.-G., Najem, E. et Paquet, R. 2006. Articulation emploi-famille et temps de travail : De quelles mesures disposent les travailleurs canadiens et à quoi aspirent-ils ? *Enfance, Famille et générations*, 4, 52-71.

RECHERCHES SUR LES FAMILLES :

Regards pluriels de la relève

Colloque étudiant

du partenariat de recherche Familles en mouvance

26 avril 2019

Centre UCS de l'INRS
salle 2109

8h30 **Accueil**



8h45 Mot de bienvenue

9h00 Séance 1 - Transmission et éducation parentale Animation : Héroïse Roy

Le style d'autorité d'une génération à l'autre : le récit de familles présentes au Québec depuis au moins trois générations, **Stéphanie Renaud** (maîtrise, travail social, UQAM)

Enfants d'ici, parents d'ailleurs : identités et pratiques linguistiques des familles d'origines burundaise et sénégalaise à Québec, **Iris Ntore** (maîtrise, sociologie, ULaval)

La reproduction sociale d'une famille de l'élite politico-judiciaire au XIXe siècle : les Bowen des Cantons-de-l'Est, **Élyse Marchand** (maîtrise et doctorat, sciences humaines, UQTR)

10h30 Pause

10h45 Séance 2 - Processus migratoire : enjeux familiaux et conjugaux Animation : Anna Goudet

Familles immigrantes et handicap de l'enfant : une recherche participative par récit de vie, **Geneviève Saulnier** (doctorat, service social, UOttawa)

Une histoire de « permis » : les relations de couple des étudiants internationaux au Canada, **Jean Nephetaï Michel** (maîtrise, sociologie, UOttawa)



12h15 Dîner

13h15 Séance 3 - Composition et recomposition des liens familiaux Animation : Chantal Bayard

L'influence sur la famille adoptive d'un contact virtuel et des retrouvailles entre les personnes adoptées à l'international et leur famille biologique, **Johanne Thomson-Sweeny** (maîtrise, service social, UdeM)

Frères et sœurs adultes dans un contexte de recomposition familiale : comment ont évolué leurs liens fraternels ?, **Audrey Rosette** (maîtrise, sociologie, UdeM)

Adopter un enfant présentant un trauma complexe : la naissance d'un lien parental souffrant, **Karine Tremblay** (travail social, UQO)



14h45 Pause

15h00 Séance 4- Institutions et normes parentales Animation : Annabelle Seery

Violence conjugale et capacités parentales : une analyse du discours dans les expertises psychosociales en matière familiale, **Alexandra Vincent** (maîtrise, service social, UOttawa)

L'entonnoir de l'activation : l'implication des mères dans les organismes enfance, jeunesse, famille, **Annabelle Berthiaume** (doctorat, travail social, UMcGill)

Conciliation Famille-Travail-Bien-être... Que vivent les mères et les pères d'aujourd'hui?, **Karine Sauvé** (doctorat, psychologie, UQTR)



16h30 Mot de clôture et remerciements

Actes du Colloque étudiant du partenariat Familles en mouvance, automne 2019
© Partenariat Familles en mouvance, 2019.

Production

Héloïse Roy, coordinatrice / Marilynne Chevrier, coordinatrice
Marie-Christine Pitre, assistante de recherche

514-499-8274 / partenariat@ucs.inrs.ca
www.partenariat-familles.inrs.ca

Le partenariat Familles en mouvance reçoit le soutien financier du FRQSC.